

RECUEIL DES ACTIONS ET BONNES PRATIQUES (2011-2015)



de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
et du Réseau des parlementaires de référence engagés
dans la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe
contre la violence sexuelle à l'égard des enfants



one in five
un sur cinq



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

RECUEIL DES ACTIONS ET BONNES PRATIQUES

(2011-2015)

de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
et du Réseau des parlementaires de référence engagés
dans la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe
contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Document préparé et mis à jour
par le Secrétariat de la commission
des questions sociales, de la santé
et du développement durable
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe.

Couverture et mise en pages :
Service de la production des
documents et des publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

Secrétariat de la commission des
questions sociales, de la santé et du
développement durable Assemblée
parlementaire du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél : + 33 (0)3 90 21 49 03
Fax : + 33 (0)3 90 21 27 97

e-mail : paceoneinfive@coe.int
Site web : www.assembly.coe.int/oneinfive

© Conseil de l'Europe, décembre 2015
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

LE CONSEIL DE L'EUROPE	5
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	6
INTRODUCTION	7
PRÉSENTATION	9
ACTIONS MENÉES PAR L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	11
Implication de l'Assemblée parlementaire	11
Action de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	22
Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants	28
JOURNÉE EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS	36
Sensibiliser le public pour protéger les enfants des abus sexuels	36
Allemagne	39
Autriche	39
Azerbaïdjan	39
Bulgarie	40
Chypre	40
Grèce	41
Portugal	42
Serbie	42
ACTIONS MENÉES PAR LES PARLEMENTAIRES ET LES PARLEMENTS NATIONAUX	43
Allemagne	43
Andorre	44
Arménie	44
Autriche	45
Azerbaïdjan	45
Belgique	47
Chypre	48
France	50
Grèce	51
Islande	53

Italie	53
Luxembourg	54
Malte	54
Maroc	54
Mexique	54
Monaco	56
Monténégro	56
Pays-Bas	58
Portugal	58
République tchèque	59
Roumanie	60
Royaume-Uni	61
Fédération de Russie	61
Serbie	61
Suède	63
Suisse	63
Turquie	64
Ukraine	64
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	65
ANNEXE 1	72
Liste des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels	72
ANNEXE 2	76
Liste des membres du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants	76
ANNEXE 3	79
Déclaration de Florence	79
ANNEXE 4	81
Déclaration conjointe de M ^{me} Marlene Rupprecht, et M. José Mendes Bota	81
ANNEXE 5	83
Déclaration de Moscou	83
ANNEXE 6	85
Déclaration de M ^{me} Stella Kyriakides	85
ANNEXE 7	86
Déclaration de M ^{me} Ana Vukadinović	86
ANNEXE 8	87
Déclaration de M ^{me} Stella Kyriakides	87
ANNEXE 9	88
Déclaration du Président de la Chambre des représentants de la République de Chypre, M. Yiannakis L. Omirou	88

Le Conseil de l'Europe

(www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg (France), regroupe aujourd'hui, avec 47 Etats membres, la quasi-totalité du continent européen et représente plus de 820 millions d'européens. Il compte cinq Etats observateurs (Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique et Etats-Unis d'Amérique). Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation politique du continent.

Le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.

Ses principaux objectifs sont :

- ▶ de protéger les droits de l'homme, la démocratie parlementaire et pluraliste, et la primauté du droit dans les Etats membres ;
- ▶ de rapprocher les pratiques sociales et juridiques des Etats membres par la conclusion d'accords politiques, l'échange de bonnes pratiques, l'action commune et l'assistance ;
- ▶ de promouvoir la prise de conscience d'une identité européenne fondée sur des valeurs communes et transcendant les différentes cultures.

Son statut le dote de deux organes constitutifs: le Comité des Ministres, composé des ministres des Affaires étrangères des Etats membres, et l'Assemblée parlementaire, constituée de délégations des parlements nationaux.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (www.assembly.coe.int)

L'Assemblée parlementaire est l'un des deux organes statutaires du Conseil de l'Europe. Ce fut la première institution parlementaire européenne créée après 1945 et c'est aujourd'hui le plus grand forum politique en Europe. Avec 318 représentants et le même nombre de suppléants des parlements nationaux, l'Assemblée parlementaire représente les principales tendances politiques des Etats membres de la « Grande Europe ».



Introduction

par M^{me} **Sevinj Fataliyeva**,
*Rapporteure générale sur les enfants
de l'Assemblée parlementaire*

Le problème de la protection des droits de l'enfant demeure un lourd défi pour tous les Etats membres du Conseil de l'Europe malgré les progrès importants accomplis depuis l'adoption, il y a plus de 25 ans, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. De trop nombreux enfants continuent de subir diverses formes de violence, y compris les abus et l'exploitation sexuels.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire sont résolument engagés dans la protection des enfants depuis de nombreuses années. Les organismes normatifs du Conseil de l'Europe ont adopté la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) en 2007, qui en décembre 2015 avait été ratifiée par 39 Etats membres. L'Assemblée parlementaire s'est employée avec succès à faire connaître cette convention dans les parlements nationaux et, de manière plus générale, à sensibiliser sur la nécessité de lutter contre les abus sexuels contre les enfants avec la Campagne UN sur CINQ, dont l'objet est de mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants (2010-2015).

Pour des effets durables sur l'action législative, politique et administrative, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a récemment décidé de créer une Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation

et les abus sexuels, célébrée chaque année le 18 novembre, dont l'objectif principal est d'encourager toutes les parties prenantes concernées, tant privées que publiques, à s'engager dans la lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants, à savoir : les autorités publiques, quelles qu'elles soient, les professionnels travaillant auprès des enfants, la société civile et, enfin et surtout, les familles elles-mêmes ainsi que les autres personnes du « cercle de confiance » des enfants.

J'espère que cette Journée européenne sera marquée par de nombreuses activités dans les Etats membres du Conseil de l'Europe dans les années à venir et c'est pourquoi je voudrais lancer un appel à mes homologues parlementaires et à leurs partenaires pour qu'ils diffusent ce message dans leurs pays et qu'ils y engagent des activités, tant au niveau des parlements nationaux qu'à l'échelon des circonscriptions. Le présent recueil vise à donner des indications utiles à cet égard et il est à espérer qu'il sera lu et utilisé par beaucoup – dans l'intérêt de nos enfants, que nous devons protéger, tant aujourd'hui que dans le futur.

Présentation

de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

L'un des objectifs stratégiques du programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants » de 2006 et de la Stratégie sur les droits de l'enfant 2012-2015 du Conseil de l'Europe est de supprimer toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle, à l'égard des enfants. En effet, les données suggèrent qu'environ un enfant sur cinq serait victime de violence sexuelle, sous une forme ou une autre, la plupart du temps dans le cercle de confiance. Cela entraîne de graves séquelles psychologiques et physiques chez l'enfant.

Dans la poursuite de cet objectif, le Conseil de l'Europe s'est doté de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) et s'est engagé dans une vaste campagne de sensibilisation.

La Convention de Lanzarote est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, et la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a été lancée les 29 et 30 novembre 2010 à Rome (Italie).

Les deux principaux objectifs de la campagne consistent :

- ▶ à promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote afin que les normes qu'elle contient se concrétisent dans l'action politique et législative du plus grand nombre de pays en Europe et dans le monde ;
- ▶ à sensibiliser le plus largement possible à l'étendue de la violence sexuelle infligée aux enfants, et à donner les moyens de prévenir et de réprimer ces crimes.

La Convention de Lanzarote contient toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants et poursuivre les agresseurs. Afin d'informer sur ces mesures et de les promouvoir, la Campagne UN sur CINQ cible notamment :

- ▶ les décideurs et législateurs locaux, nationaux et internationaux ;
- ▶ les professionnels locaux et nationaux travaillant avec les enfants, les jeunes et leurs familles ;
- ▶ les organismes et institutions de défense des droits de l'homme, dont ceux traitant spécifiquement des droits fondamentaux des enfants ;
- ▶ les dirigeants de communautés religieuses et les groupes communautaires et de jeunes volontaires ;
- ▶ la société civile et les milieux universitaires ;
- ▶ les ONG nationales et internationales, et leurs coalitions ;
- ▶ les médias et le secteur privé (industrie du tourisme, fournisseurs d'accès à internet, etc).

A la suite de la Recommandation 2045 (2014) intitulée « Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ », que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a approuvée sans réserve en juillet dernier, la campagne est prolongée jusqu'à la fin de 2015.

Une fois que la campagne sera officiellement terminée en décembre 2015, les activités destinées à lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants entreront dans une nouvelle phase. Lors de la réunion conjointe à huis clos du réseau et de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, le réseau des parlementaires de référence a décidé de poursuivre ses activités pendant encore un an.

Les futures activités menées dans le cadre du projet comprendraient l'organisation de réunions du réseau des parlementaires de référence en 2016 et la production d'un bulletin d'information électronique, destiné à promouvoir la Convention de Lanzarote et les bonnes pratiques s'y rapportant. Des activités seraient proposées aux parlements pour célébrer la Journée européenne sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels le 18 novembre 2016.

Actions menées par l'Assemblée parlementaire

(www.assembly.coe.int/oneinfive)

dans le cadre de la Campagne
UN sur CINQ du Conseil de l'Europe

Implication de l'Assemblée parlementaire

Le contexte

En adoptant la Recommandation 1934 (2010) du 5 octobre 2010 sur « Sévices sur des enfants placés en établissement : garantir la protection pleine et entière des victimes », l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a décidé de « développer la dimension parlementaire de la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants en vue d'y associer les parlements nationaux et de promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ».

L'Assemblée parlementaire poursuit les objectifs suivants :

- ▶ associer les parlementaires nationaux à la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants ;
- ▶ promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, qui a été signée par l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et ratifiée par 34 d'entre eux (décembre 2014) ;
- ▶ améliorer la visibilité des normes communes en vigueur prévues par la Convention de Lanzarote et contribuer à la mise en œuvre desdites normes grâce à des propositions concrètes d'actions politiques et législatives ;
- ▶ faciliter l'échange de bonnes pratiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'Assemblée parlementaire :

- ▶ coopère étroitement avec le secteur gouvernemental du Conseil de l'Europe, en particulier la Division des droits de l'enfant, en charge de la mise en œuvre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » et de la Campagne UN sur CINQ au niveau gouvernemental ;
- ▶ prépare des rapports sur le thème de la violence sexuelle à l'égard des enfants et développe des outils de communication destinés aux parlementaires et à leurs circonscriptions ;
- ▶ a créé et anime un Réseau de parlementaires de référence impliqués dans la Campagne UN sur CINQ et organise des débats ainsi que des événements de sensibilisation au problème de l'exploitation et des abus sexuels sur les enfants.

En vue de renforcer son implication dans la campagne et de cofinancer ses activités futures, la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, appuyée par le Bureau de l'Assemblée, a lancé divers appels à contributions volontaires auprès des parlements et gouvernements nationaux. Une contribution volontaire substantielle de l'Allemagne a permis de cofinancer les activités de l'Assemblée en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. D'autres contributions volontaires provenant d'Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Finlande, Hongrie, Israël, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pologne, Portugal, la Fédération de Russie et la Suisse ont aidé à cofinancer les activités de l'Assemblée en 2011-2015. En 2014, une contribution substantielle du gouvernement norvégien a cofinancé la production de matériel de visibilité pour les Etats qualifiant pour l'APD dans la région eurasiennne.

A la suite d'un nouvel appel de fonds, Andorre, Autriche et Chypre se sont engagés à verser d'avantages de contributions, afin que les activités du réseau des parlementaires de référence puissent se poursuivre en 2016.

Les partenaires de l'APCE

L'APCE a invité les partenaires suivants à s'impliquer dans la campagne :

- ▶ les parlements nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- ▶ les parlements observateurs (Canada, Israël, Mexique) et partenaires pour la démocratie (Maroc, Palestine) ;
- ▶ des organisations et assemblées parlementaires européennes et internationales ;
- ▶ des ONG et la société civile.

A ce jour, le Maroc, le Mexique et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont chacun désigné un ou deux parlementaires de référence et le Parlement du Mexique a lancé une campagne nationale.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a ajouté une dimension supplémentaire à la Campagne UN sur CINQ en s'associant à celle-ci le 18 octobre 2011, en présence de M^{me} Carina Ohlsson (Suède, SOC), ancienne présidente de la sous-commission de l'enfant et parlementaire de référence pour la Suède. Le 14 septembre 2012, le Bureau du Congrès a adopté un « Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants ». En août 2014, le Congrès a publié à l'intention des villes et des régions un « kit de campagne » en ligne (www.coe.int/congress-oneinfive), les encourageant à adhérer au Pacte ; aujourd'hui disponible en 37 langues, le kit contient également de la documentation pédagogique (dépliants et brochures) à l'usage des fonctionnaires et des autres acteurs concernés, ainsi que du grand public. Le porte-parole thématique sur les enfants du Congrès a mené une campagne active auprès des autorités locales et régionales dans de nombreux pays membres du Conseil de l'Europe. A ce jour, plus de 60 villes et régions d'Europe ont signé le Pacte.

En juin 2015, le Congrès a organisé en coopération avec la province du Brabant-Septentrional (Pays-Bas) un séminaire visant à présenter la Campagne UN sur CINQ et le Pacte du Congrès aux responsables chargés des questions relatives à l'enfance au sein des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, afin d'encourager les associations à promouvoir le Pacte auprès de leurs membres. En octobre 2015, préoccupé par les conséquences particulièrement lourdes de la crise économique persistante et des politiques d'austérité sur les enfants et sur les politiques en faveur des enfants (y compris la protection des enfants contre la violence sexuelle), le Congrès a adopté la Recommandation 382 (2015) « Défendre les droits des enfants en période d'austérité ».

Les débats et l'adoption de textes par l'APCE

A l'initiative de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, l'APCE a adopté les textes suivants :

- ▶ Recommandation 2045 (2014) « Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ » ; la Recommandation demande au Comité des Ministres de prolonger la campagne jusqu'à novembre 2015 et d'instaurer une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants afin de faire perdurer les

bénéfices de la campagne sous une autre forme. Le Comité des Ministres a pleinement souscrit à cette Recommandation ;

- ▶ Résolution 1980 (2014) « Renforcer le signalement des soupçons d'abus sexuels sur les enfants » ;
- ▶ Recommandation 2013 (2013) « Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ » ;
- ▶ Résolution 1926 (2013) « Lutter contre « le tourisme sexuel impliquant des enfants » » ;
- ▶ Résolution 1834 (2011) et Recommandation 1980(2011) « Combattre les "images d'abus commis sur des enfants" par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée ». Le 5 octobre 2011, à l'occasion des débats sur le thème de la pornographie, l'Assemblée parlementaire a accueilli et entendu le discours de M^{me} Najat Maalla M'jid, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- ▶ Recommandation 1934 (2010) « Sévices sur des enfants placés en établissement : garantir la protection pleine et entière des victimes » ;

D'autres textes, soumis respectivement par les autres commissions de l'Assemblée Parlementaire, s'inscrivent dans le contexte de la campagne :

- ▶ Résolution 2001 (2014) « Violence véhiculée dans et par les médias » ;
- ▶ Résolution 1983 (2014) « Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe » ;
- ▶ Résolution 1835 (2011) et Recommandation 1981 (2011) « La pornographie violente et extrême » ;
- ▶ Résolution 1810 (2011) et Recommandation 1969 (2011) « Problèmes liés à l'arrivée, au séjour et au retour d'enfants non accompagnés en Europe » ;
- ▶ Résolution 1733 (2010) « Renforcer les mesures à l'encontre des délinquants sexuels ».

Enfin, la déclaration écrite n° 460 du 7 octobre 2010 « Mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants », a été signée par 96 membres de l'Assemblée.

Participation de l'ancienne sous-commission de l'enfant à des événements organisés par le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe

L'ancienne sous-commission de l'enfant de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a activement participé au lancement de la Campagne UN sur CINQ à Rome, les 29 et 30 novembre 2010. Parmi les intervenants de la conférence figuraient M. Frank Fahey (Irlande, ADLE), ancien vice-président de l'Assemblée parlementaire et ancien secrétaire d'Etat chargé des enfants en Irlande, M^{me} Carina Ohlsson (Suède, SOC), ancienne présidente de la sous-commission de l'enfant, M^{me} Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC), ancienne présidente de la commission de l'enfant du Parlement allemand. Ces intervenants ont respectivement mis l'accent sur le rôle des parlementaires dans l'amélioration des législations protectrices des droits de l'enfant, la mise en œuvre de ces législations et le rôle actif du Réseau des parlementaires de référence dans la Campagne UN sur CINQ.

La sous-commission de l'enfant s'est réunie à Kiev à l'occasion de la Conférence internationale « Combattre la violence à l'encontre des enfants : d'actions isolées à des stratégies intégrées », organisée dans le cadre de la présidence ukrainienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les 24 et 25 mai 2011.

M. Ivan Popescu (Ukraine, SOC), ancien vice-président de l'Assemblée parlementaire, est intervenu en ouverture de la conférence et les membres de la sous-commission ont pris part à différents ateliers.

La sous-commission de l'enfant a également participé à la Conférence de haut-niveau sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2012-2015, les 20 et 21 novembre 2011 à Monaco. A cette occasion la Campagne UN sur CINQ a été lancée au niveau national par les parlementaires monégasques.

Dans le cadre de la réforme de l'Assemblée parlementaire en 2012, la sous-commission de l'enfant a été remplacée par le/la rapporteur(e) général(e) sur les enfants.

Représentation de l'APCE à des événements organisés par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

 M^{me} Maria Stavrositu (Roumanie, PPE/DC) a présenté le Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention de Lanzarote à l'occasion de la table ronde de haut-niveau consacrée aux normes internationales adoptées pour éradiquer la violence sexuelle sur les enfants qui s'est tenue le 28 février 2011

à New-York, en marge de la 55^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

■ M. Gagik Baghdasaryan (Arménie, ADLE) a participé à la réunion de la commission des questions d'actualité du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Erevan, le 29 juin 2011, où il a invité le Congrès à s'engager activement dans la Campagne UN sur CINQ en soulignant le rôle des autorités locales et régionales dans la lutte contre la violence sexuelle sur les enfants.

■ M^{me} Carina Ohlsson (Suède, SOC) a représenté l'Assemblée parlementaire à la 21^e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux le 18 octobre 2011 à Strasbourg et l'a félicité pour son engagement dans la Campagne UN sur CINQ.

■ M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) a participé au séminaire régional à Zagreb (Croatie) les 27 et 28 octobre 2011, et a souligné l'importance d'un engagement coordonné de tous les acteurs, professionnels et décideurs politiques, pour la protection des enfants contre la violence sexuelle.

■ M^{me} Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC) a représenté l'Assemblée parlementaire au séminaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants aux niveaux local et régional, le 9 février 2012 à Strasbourg.

■ En tant que rapporteure générale sur les enfants à ce moment-là, M^{me} Rupprecht a participé à l'Atelier sur le renforcement des capacités : « Faire campagne avec succès pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe », qui s'est tenu les 5 et 6 septembre 2012 à Strasbourg.

■ M^{me} Eleni Rapti (Grèce, PPE/DC) a participé et prononcé un discours à la conférence « Inclusion et protection des enfants dans et par le sport » qui a été co-organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et le secrétariat hongrois au Sport, en coopération avec la Campagne UN sur CINQ, les 7 et 8 octobre 2013 à Budapest (Hongrie).

■ M^{me} Maryvonne Blondin (France, SOC) a représenté l'APCE à la 7^e réunion du conseil exécutif du Centre Nord-Sud et au Forum de Lisbonne, le 6 novembre 2013 où elle a présenté la dimension parlementaire de la campagne.

■ M. Valeriu Ghiletschi (Moldova, PPE/DC) a représenté l'APCE à la conférence sur « la prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants » co-organisée par

les ministères espagnols de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité et de la Justice et le Conseil de l'Europe, les 10 et 11 décembre 2013, à Madrid (Espagne).

Participation au Comité des Parties à la Convention de Lanzarote

■ M^{me} Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC) a participé à la 1^{re} réunion du Comité des Parties à la Convention de Lanzarote qui s'est déroulée les 20 et 21 septembre 2011 à Strasbourg, et a fait part de propositions quant au libellé du règlement intérieur de ce comité.

■ M^{me} Rupprecht a aussi participé à la 2^e réunion de ce comité, les 29 et 30 mars 2012 à Strasbourg, contribuant activement à l'élaboration de la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la convention.

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC), premier vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a représenté l'APCE à la 3^e réunion du comité les 15 et 16 octobre 2012 à Strasbourg.

■ L'Assemblée parlementaire a été représentée par son Secrétariat à la 4^e réunion du comité les 21 et 22 mars 2013 à Strasbourg.

■ M^{me} Stella Kyriakides (Chypre, PPE/DC), rapporteure générale de l'APCE sur les enfants, a participé à la 5^e réunion du comité les 15 et 16 mai 2013 à Strasbourg.

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC) a représenté l'APCE à la 6^e réunion du comité les 14 et 15 octobre 2013 à Strasbourg.

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC), président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a participé à la 7^e réunion du Comité de Lanzarote le 9 décembre 2013 à Madrid. Il a présenté le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants à la Conférence sur la prévention des abus à l'encontre des enfants, organisée par le Conseil de l'Europe et les pouvoirs publics espagnols les 10 et 11 décembre 2013 à Madrid.

■ M^{me} Stella Kyriakides (Chypre, PPE/DC), rapporteure générale de l'APCE sur les enfants, a participé à la 8^e réunion du comité, du 8 au 10 avril 2014 à Strasbourg. Les membres du Comité de Lanzarote ont participé à la réunion que le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a tenue le 8 avril 2014 sur le thème de « la violence sexuelle à l'égard des enfants réfugiés ».

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC), président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a représenté l'Assemblée lors de la 9^e réunion du Comité de Lanzarote qui s'est tenue du 9 au 11 septembre à Strasbourg.

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC) a participé à la 11^e réunion du Comité, les 16-17 Mars 2015 à La Haye.

■ M^{me} Sevinj Fataliyeva (Azerbaïdjan, CE) a représenté l'Assemblée lors de la 12^e réunion les 15 et 17 juin 2015 à Strasbourg.

Le Comité de Lanzarote a adopté deux questionnaires lors de sa 5^e réunion et a fixé la date limite de réponse au 31 janvier 2014. Le premier est le questionnaire « Aperçu général » sur la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, le deuxième porte plus spécifiquement sur « les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance », thème du premier cycle de suivi du comité. Le Comité de Lanzarote a démarré son travail de suivi lors de ses 9^e et 10^e réunions, du 9 au 11 septembre et du 2 au 4 décembre 2014, en se basant sur les réponses à ces questionnaires et l'a poursuivi au cours de ses réunions en 2015.

Le 4 décembre 2015, le Comité de Lanzarote a adopté son premier rapport de mise en œuvre sur La protection des enfants des abus sexuels dans le cercle de confiance – le cadre.

Désignation d'un rapporteur général de l'APCE sur les enfants

■ M^{me} Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC) a été désignée rapporteure générale sur les enfants pour la période avril 2012-avril 2013 et M^{me} Stella Kyriakides (Chypre, PPE/DC) pour la période avril 2013-avril 2014.

■ Le 11 octobre 2012, M^{me} Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC), ancienne rapporteure générale sur les enfants, et M. José Mendes Bota (Portugal, PPE/DC), rapporteur général de l'APCE sur la violence à l'égard des femmes, ont formulé une déclaration conjointe à l'occasion de la 1^{re} Journée internationale de la fille (annexe 4).

■ A l'occasion de la Journée internationale des enfants le 1^{er} juin 2013, M^{me} Stella Kyriakides, rapporteure générale sur les enfants, a fait une déclaration relative au bien-être et à la protection des enfants, notamment en luttant contre la traite et l'exploitation sexuelle, en temps de crise (annexe 6).

■ En avril 2014, M^{me} Stella Kyriakides (Chypre, PPE/DC) a été désignée rapporteure de l'APCE sur les enfants pour la deuxième année. A l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, M^{me} Kyriakides a publié une déclaration pour dénoncer les dangers potentiels des nouvelles technologies pour les enfants (annexe 8).

■ M^{me} Sevinj Fataliyeva (Azerbaïdjan, CE) a été désignée Rapporteure générale sur les enfants pour la période avril 2015-avril 2016.

Projet pilote à Chypre

Dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ, un projet pilote de trois ans (mai 2013-avril 2016) « Renforcer les politiques nationales contre la violence sexuelle sur les enfants: un projet du Conseil de l'Europe impliquant des initiatives pilotes à Chypre », co-financé par la Fondation Leventis et coordonné par l'APCE, a pour objectif de permettre à Chypre de ratifier et de mettre en œuvre la Convention de Lanzarote. Outre la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, les partenaires chypriotes sont l'université de Chypre, l'ONG « Hope for Children » UNCRC¹ Policy Centre, le Bureau de la Commissaire aux droits des enfants, la municipalité de Nicosie, la Commission nationale de Chypre pour l'UNESCO et le Comité consultatif indépendant pour la prévention et la lutte contre la violence familiale. Le projet a été lancé les 12 et 14 octobre 2013 à Nicosie et le groupe de pilotage du projet s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2013 à Chypre. Le spot vidéo de sensibilisation des adolescents « Le Lac » a été lancé à l'occasion de la conférence de presse le 11 octobre 2013.

Le groupe de pilotage du projet pilote à Chypre s'est réuni le 19 février 2014 afin de définir un plan d'action pour la période 2015-2016 et a décidé de mettre sur pied, avec l'aide d'experts extérieurs, des programmes de formation destinés aux juges, aux procureurs, aux psychologues, aux travailleurs sociaux, aux professionnels de santé, aux policiers, aux éducateurs, aux enseignants, aux médias et aux parents. Ces formations aborderont plusieurs thèmes: comment identifier un abus sexuel, comment parler aux victimes ou comment parler des abus sexuels commis sur un enfant dans les médias ?

Le 14 mai 2014, à Chypre, à l'occasion de la réunion du groupe de pilotage, des responsables politiques et des professionnels de terrain ont suivi une formation sur la justice adaptée aux enfants dans les cas d'abus sexuels et sur la

1. UNCRC : Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

prévention pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire. M. George Nikolaidis, psychiatre grec, et M^{me} Emmanuelle Granzotti, psychologue suisse, ont contribué aux débats.

Le groupe de pilotage s'est à nouveau réuni le 9 septembre 2014. Le débat a porté sur les principaux aspects de la nouvelle loi chypriote visant à prévenir et combattre les abus et l'exploitation sexuels d'enfants et la pornographie enfantine. Ensuite, les résultats préliminaires du projet de recherche mené par l'université de Chypre ont été présentés et le groupe s'est penché sur la préparation des actions à venir, notamment les événements de la campagne de novembre.

Une série d'initiatives et d'activités organisées à Chypre et visant à mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants a été présentée lors d'une conférence de presse le 12 novembre 2014 dans la galerie d'art A.G. Leventis, à Nicosie. Le 13 novembre 2014, la chambre des représentants a ratifié la Convention de Lanzarote.

A cette occasion, plusieurs événements ont eu lieu :

- ▶ un événement parlementaire célébrant la ratification de la Convention de Lanzarote;
- ▶ un séminaire sur la violence sexuelle dans la famille par l'ONG « Hope for Children »;
- ▶ un séminaire de présentation du projet « Sweetie 1 000 ». Présentation du fameux projet lancé par Terre des Hommes, qui a mis en lumière le sujet relativement neuf du tourisme sexuel en ligne grâce à la fillette virtuelle Sweetie;
- ▶ une série de séminaires et d'initiatives de sensibilisation aux abus sexuels sur les enfants à l'attention des étudiants, des éducateurs, des parents, des crèches;
- ▶ la célébration annuelle de la Journée mondiale de l'enfance par la commissaire aux droits de l'enfant.

Lors de sa réunion du 25 février 2015, le groupe directeur a élaboré un programme d'action intégrant l'organisation de formations multidisciplinaires et de formations spécifiques dédiées séparément à des groupes de professionnels. La première formation multidisciplinaire a eu lieu le 12 mai 2015, suivie d'une réunion du groupe directeur le 13 mai 2015. Un atelier a été organisé en collaboration avec l'UNESCO le 6 juin 2015, pour les personnels des colonies de vacances et une conférence sur la prévention des abus sexuels des enfants

dans le sport a été donnée le 8 juin 2015 aux représentants et membres de l'Organisation des sports de Chypre. Une série de formations pour les officiers de police, les agents des services sociaux, les psychologues, le personnel scolaire, les procureurs, les juges et les avocats a eu lieu en septembre-novembre 2015.

Le 18 Novembre 2015, les membres du groupe directeur ont participé à la conférence de presse organisée par le groupe directeur pour lancer la première Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et ont adapté le programme de formation pour la période janvier-avril 2016.

Représentation de l'APCE à des événements extérieurs

■ M. Gagik Baghdasaryan (Arménie, ADLE) a pris part au séminaire parlementaire de la région CEE-CIS (Europe centrale et orientale et Communauté d'Etats indépendants) organisé par l'Union interparlementaire et l'UNICEF « Faire des droits de l'enfant une réalité pour les plus vulnérables d'entre eux » à Erevan, Arménie, du 14 au 16 juin 2011. Il a présenté la Campagne UN sur CINQ et sa dimension parlementaire, et la Convention de Lanzarote.

■ M^{me} Tanja Kleinsorge, Cheffe du secrétariat de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, est intervenue au nom de l'APCE à la réunion d'experts sur le cadre juridique nécessaire pour interdire, prévenir et répondre à toutes les formes de violence à l'égard des enfants, qui s'est tenue du 6 au 7 juillet 2011 à Genève. Elle a présenté la Convention de Lanzarote et la Campagne UN sur CINQ.

■ M^{me} Ayşegül Elveris, co-secrétaire de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a participé à la Conférence sur les 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant (université de Leyde) les 17-19 novembre 2014 et a prononcé un discours intitulé « L'action du Conseil de l'Europe pour protéger les enfants contre la violence sexuelle », qui portait sur la Convention de Lanzarote et sur les actions menées dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ.

■ M^{me} Sevinj Fataliyeva (Azerbaïdjan, CE) a participé à la 1^{re} réunion du Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF), qui a eu lieu à Strasbourg les 13 et 14 novembre 2014.

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC) a participé à la conférence sur « l'intérêt supérieur de l'enfant » (organisée par la présidence belge du Comité des Ministres) à Bruxelles, Belgique, les 9 et 10 décembre 2014.

■ M. Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC) a représenté l'Assemblée au cours d'une visite d'étude d'Europol le 16 mars 2015 à La Haye.

■ M^{me} Sevinj Fataliyeva (Azerbaïdjan, CE) a participé à la 2^e réunion du Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF), qui a eu lieu à Strasbourg les 12 et 13 mai 2015.

■ M^{me} Sevinj Fataliyeva (Azerbaïdjan, CE) a pris part à la Réunion de haut niveau interrégional sur la protection des enfants contre la violence sexuelle, à Strasbourg, les 18 et 19 juin 2015.

■ M^{me} Jannick Devaux, chef de projet de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a représenté l'Assemblée lors du séminaire organisé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à 's-Hertogenbosch (Pays-Bas) le 30 juin 2015, consacré à la contribution du Congrès à la Campagne UN sur CINQ.

Action de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Auditions et examen de rapports

En 2011, la commission a adopté deux rapports relatifs à la protection des enfants, pour lesquels elle a organisé des auditions avec des experts :

- ▶ Une audition sur « Combattre la « pornographie enfantine » dans le cadre de la campagne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants » (nouveau titre : Combattre les « images d'abus commis sur des enfants » par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée ; rapporteur : M. Agustín Conde Bajén, Espagne, PPE/DC) le 22 mars 2011 à Paris (procès-verbal disponible sur le site internet de la campagne) ;
- ▶ Une audition sur « Que peut faire l'Europe pour les enfants de régions ravagées par un désastre naturel et en situation de crise : l'exemple d'Haïti » (rapporteuse : M^{me} Françoise Hostalier, France, PPE/DC) le 23 mars 2011 à Paris (procès-verbal disponible sur le site internet de la campagne).

Résolution 2056 (2015) « L'insertion des droits de l'enfant dans les constitutions nationales : un élément essentiel à l'efficacité des politiques nationales en faveur de l'enfance » (rapporteur : M. Cezar Florin PREDA, Roumanie, PPE) a été adoptée par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 22 mai 2015.

La commission des questions sociales, de la santé et du développement durable prépare actuellement des projets de rapport sur « Assurer l'accès aux soins de santé à tous les enfants en Europe » (rapporteuse : M^{me} Kyriakides, Chypre, PPE/DC) et sur « L'hypersexualisation des enfants » (rapporteur : M. Ghiletschi, République de Moldova, PPE/DC), qui doivent faire l'objet d'un débat en 2016.

Une enquête lancée en janvier 2012 auprès du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) à l'intention des parlements nationaux sur l'obligation de signaler les soupçons d'exploitation ou d'abus sexuels commis sur des enfants a permis de dégager une vue d'ensemble concise et actuelle des différentes lois nationales sur le sujet.

Le 8 février 2013, l'Assemblée parlementaire a lancé une enquête sur les mécanismes spécifiques de protection des enfants au niveau national par l'intermédiaire du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP). L'enquête s'adresse à 52 parlements nationaux : ceux des 47 Etats membres ainsi que ceux des Etats observateurs (Canada, Israël et les Etats-Unis d'Amérique), du Maroc et de la Palestine.

Le point régulier par le président de la commission

Lors de chaque réunion de la commission, le président fait rapport sur les développements récents de la campagne, suivi d'un échange de vues avec les membres de la commission.

Sous-commission ad hoc pour participer à la conférence pour la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ en Azerbaïdjan

Une sous-commission ad hoc de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a participé à la conférence parlementaire « Le bien-être des enfants en tant qu'indicateur du bien-être de la société » pour la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe à Bakou (Azerbaïdjan), le 11 juin 2013, co-organisée par le Parlement d'Azerbaïdjan et l'APCE. A cette occasion, le manuel pour les parlementaires sur la Convention de Lanzarote a été traduit en azerbaïdjanais.

Sous-commission ad hoc pour participer à la Conférence sur les droits de l'enfant en Croatie

Une sous-commission ad hoc de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a participé à la Conférence sur la mise

en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2012-2015 les 27 et 28 mars 2014, à Dubrovnik (Croatie). L'état d'avancement de la campagne a été présenté par les membres de l'APCE et leur proposition de prolongation de l'initiative jusqu'à la fin de 2015 a été approuvée par les participants dans leurs conclusions.

Outils de communication et de liaison au service des parlementaires

Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention de Lanzarote

La commission a préparé un manuel pour faciliter et soutenir le travail des parlementaires et des personnes impliquées dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. C'est un outil pratique qui les aide à mieux comprendre et promouvoir la Convention de Lanzarote. Le manuel met en lumière les questions essentielles que doivent couvrir les législations nationales.

Le manuel existe en allemand, en anglais, en azerbaïdjanais, en espagnol, en français, en géorgien, en roumain et en russe. Il est téléchargeable sur le site internet www.assembly.coe.int/oneinfive et disponible aussi en version imprimée sur demande.

Brochure sur la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ

Une brochure d'information a été publiée sous le titre « Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants ».

Elle fait le point sur la terminologie employée et les moyens de lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Elle développe aussi les actions que peuvent entreprendre les parlements nationaux et l'APCE dans le cadre de la campagne.

Cette brochure est disponible en allemand, en anglais, en croate, en français, en italien et en russe. Elle peut être téléchargée sur le site internet.

Bulletins d'information

Les bulletins d'information (« newsletters ») sont publiés à chaque partie de session de l'APCE depuis avril 2011 pour informer les parlementaires et les personnes intéressées des activités du Réseau des parlementaires de référence et des nouveautés de la dimension parlementaire de la campagne.

Les 19 bulletins d'information sont disponibles en français et en anglais, et sont téléchargeables sur le site internet.

Site internet et Facebook

Une rubrique consacrée à la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ a été intégrée au site général de la campagne : www.assembly.coe.int/oneinfive. Cette rubrique est régulièrement mise à jour, y compris avec des « news » qui apparaissent également sur la page d'accueil du site général de la campagne. Elle est directement accessible sur www.assembly.coe.int/oneinfive. Un lien vers le nouveau spot vidéo pour adolescents a été ajouté en octobre 2013 : www.assembly.coe.int/oneinfive/video. A l'occasion du lancement du projet pilote à Chypre, une page Facebook dédiée à la campagne a été créée (« Council of Europe One in Five Campaign »), illustrant aussi les activités liées à la dimension parlementaire de la campagne. A ce jour, la page Facebook compte plus de 1 000 abonnés.

Interviews

Une série d'interviews a été réalisée et mise en ligne sur le site internet de la campagne (www.assembly.coe.int/oneinfive), ainsi que sur les pages officielles du Conseil de l'Europe sur les réseaux sociaux. Les personnalités et experts ayant été interviewés sont :

- ▶ M^{me} Jutta Croll, directrice exécutive, Centre de protection des enfants en ligne (I-KIZ), Allemagne ;
- ▶ M. Kristof Claesen, responsable des politiques et des relations publiques, Internet Watch Foundation (IWF), Royaume-Uni ;
- ▶ M^{me} Eleni Karayianni, docteur en psychologie, psychologue clinicienne agréée, Faculté de Psychologie, Université de Chypre (Chypre) ;
- ▶ M^{me} Sanderijn van der Doef, conseillère technique sur la santé sexuelle des jeunes et des enfants, ONG RutgersWPF (Pays-Bas) et du D^r Attila Andics, formateur d'enseignants, psychologue, chercheur sur le cerveau, Académie des Sciences - Université Eötvös de Budapest (Hongrie) ;
- ▶ M. Domagoj Štimac, psychiatre, Centre de protection des enfants (Croatie) ;
- ▶ M^{me} Anka Krug, psychologue, ONG «Wildwasser» (Allemagne) ;
- ▶ M^{me} Eugenia Maxim, représentante des jeunes pour la région Europe de l'Est et CEI du Comité consultatif des jeunes et des enfants d'ECPAT International (EICYAC) ;

- ▶ M^{me} Roma Thomas, chargée de recherche, Développement social international, université de Bedfordshire ;
- ▶ M^{me} Eleni Rapti, membre de la délégation de Grèce auprès de l'APCE, parlementaire de référence et coordinatrice de la Campagne UN sur CINQ en Grèce ;
- ▶ M. Jean Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- ▶ M^{me} Stella Kyriakides, rapporteure générale de l'APCE sur les enfants et parlementaire de référence de Chypre ;
- ▶ M^{me} Sílvia Eloísa Bonet Perot, membre de la délégation d'Andorre auprès de l'APCE et parlementaire de référence ;
- ▶ M^{me} Gorana Hitrec, présidente de la coordination des associations pour les enfants (Croatie) ;
- ▶ M^{me} Dusica Popadić, directrice de l'Incest Trauma Center-Belgrade (Serbie) ;
- ▶ M. Johannes Wilhelm Rörig, représentant indépendant sur les questions d'abus sexuels à l'égard des enfants en Allemagne ;
- ▶ M^{me} Deirdre Clune, parlementaire de référence pour l'Irlande – podcast sur l'action de l'Irlande contre le fléau de la violence sexuelle à l'égard des enfants ;
- ▶ M^{me} Martha Leticia Sosa Govea, sénatrice mexicaine, membre de la délégation mexicaine auprès de l'APCE et ancienne parlementaire de référence ;
- ▶ M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, ancienne Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ;
- ▶ M. Thomas Hammarberg, ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
- ▶ M. Eric Ruelle, président du Comité des Parties à la Convention de Lanzarote ;
- ▶ M^{me} Liliane Maury Pasquier (Suisse, SOC), présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable ;

- ▶ M. Agustín Conde Bajén (Espagne, PPE/DC), rapporteur sur Combattre les « images d’abus commis sur des enfants » par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée (deux interviews);
- ▶ M. Michail Katrinis (Grèce, SOC), ancien parlementaire de référence pour la Grèce;
- ▶ M^{me} Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC), ancienne parlementaire de référence pour l’Allemagne;
- ▶ M^{me} Najat Maalla M’jid, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Matériel de campagne

L’APCE a mis à la disposition de certains parlements le logo UN sur CINQ de la campagne dans chaque langue, par exemple en espagnol, en grec et en croate.

En coopération avec le secteur intergouvernemental, des pin’s, des clés USB, des post-its, des stylos, des carnets de note, des sacs, des trousseaux, des boîtes de crayons de couleur, des parapluies, des réveils, des marque-pages et des étiquettes-bagages ont été créés et sont largement distribués.

Une grande affiche dépliant avec le logo de la campagne a été réalisée. Elle est mise à la disposition des parlementaires qui souhaitent l’utiliser.

Stand d’information

A l’occasion de chaque partie de session de l’Assemblée, un stand est mis en place devant l’hémicycle. Ce stand est destiné à informer sur la campagne et sa dimension parlementaire, et à distribuer la documentation pertinente et le matériel de communication.

Les bulletins d’information sont également distribués en début de chaque partie de session de l’APCE à chacun des parlementaires de référence.

Spot vidéo pour les adolescents

Un spot vidéo de deux minutes à destination des adolescents a été commandé au réalisateur Roland Edzard. Cette vidéo a été produite en huit langues (anglais, français, allemand, grec, italien, roumain, russe et ukrainien) avec le soutien de la Fondation Leventis. « Le Lac » illustre, dans un pique-nique familial apparemment paisible, la pression psychologique que des proches coupables d’abus sexuel peuvent exercer sur leurs victimes. Le spot se termine par un message

directement adressé aux victimes, qui sont encouragées à « briser le silence » en appelant un numéro d'urgence européen le 116 111. Une version courte (30 secondes) de la vidéo a été réalisée. Un kit d'information comprenant les deux versions du spot et des interviews d'information ont été largement diffusés aux télévisions européennes à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance les 20 novembre 2013 et 20 novembre 2014 et ont touché chaque année de 6 à 8 millions de téléspectateurs. Elle est lauréate du Prix de l'Association européenne des agences de communication (AEAC) « Care Awards » dans la catégorie « Communication gouvernementale et assimilées » qui a été attribué le 23 juin 2015. 16 campagnes de marketing social venant de 12 pays ont été sélectionnées pour la phase finale du Prix AEAC 'Care 2015' et ont été jugées par un panel de professionnels d'agences et de représentants des médias. L'objectif du Prix est de souligner la contribution spécifique de l'industrie de la publicité à la société en sélectionnant et en encourageant les campagnes les plus marquantes et pertinentes de marketing social. Un marque-pages comprenant un QR code permettant de visionner directement la vidéo a été élaboré et distribué lors du lancement du projet pilote à Chypre en version anglais-grec. Une version anglais-français du marque-pages a également été réalisée.

Le spot a été mis en ligne sur www.assembly.coe.int/oneinfive/video et sur YouTube. Il a suscité plus d'un demi-million de vues sur cette plateforme.

La vidéo est disponible en qualité professionnelle, libre de droits et gratuite, en version courte ou longue. Elle est aussi disponible en version internationale permettant le doublage.

Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Composition et objectifs du réseau

L'Assemblée parlementaire a invité chaque parlement national à désigner un parlementaire de référence qui agit en tant qu'interlocuteur entre son parlement national et l'APCE dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ.

A ce jour, le réseau compte 49 parlementaires de référence, dont un représentant de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, un sénateur mexicain, un député mexicain, un membre du Parlement canadien et un parlementaire marocain (voir annexe 2).

Les objectifs principaux de l'implication parlementaire de ce réseau dans la campagne sont :

- ▶ établir un lien entre l'action nationale et l'action européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants ;
- ▶ promouvoir une plus forte attention portée à ce problème dans les Etats membres ;
- ▶ recenser les initiatives prises par les parlements nationaux et organiser des échanges de bonnes pratiques sur l'action législative et politique ;
- ▶ promouvoir la Convention de Lanzarote comme un des outils à mettre en œuvre pour assurer une plus forte protection aux enfants.

Réunions du réseau

A ce jour, le réseau a tenu 25 réunions thématiques et une réunion extraordinaire qui constituent un élément essentiel de sensibilisation et d'échanges de bonnes pratiques. En règle générale, les réunions ont lieu pendant les parties de session de l'APCE à Strasbourg. Toutefois, une réunion par an peut être organisée à l'extérieur, à l'invitation d'un Etat membre. L'ancienne et la nouvelle Secrétaires Générales adjointes du Conseil de l'Europe apportent leur soutien continu au réseau et l'informent des derniers développements de la campagne. Les réunions se sont tenues comme suit :

■ **1^{re} réunion** : le 26 janvier 2011 pour le lancement de la dimension parlementaire de la campagne et du Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention de Lanzarote ;

■ **2^e réunion** : le 13 avril 2011 sur le thème de la lutte contre la « pornographie infantine » sur Internet. Un exposé de M. John Carr (Royaume-Uni), conseiller-expert principal à l'Initiative de protection de l'enfance en ligne de l'Union internationale des télécommunications, a éclairé les participants sur les avantages et inconvénients du blocage et de la suppression des images litigieuses sur Internet ;

■ **3^e réunion** : le 22 juin 2011 sur le thème de la sollicitation d'enfants sur internet à des fins sexuelles (« grooming »). M^{me} Ulrika Rogland, procureure générale de Malmö (Suède), spécialisée dans la lutte contre la violence domestique et la violence sexuelle s'est exprimée sur la criminalisation du « grooming » en Suède ;

■ **4^e réunion** : le 5 octobre 2011 sur le thème de la lutte contre « le tourisme sexuel impliquant des enfants ». M^{me} Najat Maalla M'jid, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a participé à un échange de vues lors de cette réunion. Le même jour, elle est aussi intervenue à l'APCE en séance plénière ;

■ **5^e réunion** : le 17 novembre 2011 sur le thème de la prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants, organisée à Florence, en coopération avec le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF. Le premier bilan de la Campagne UN sur CINQ et des contributions de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a été dressé à cette occasion. Les parlementaires de référence ont adopté la Déclaration de Florence (Annexe 3) dans laquelle ils réitèrent leur engagement dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et la promotion de la Convention de Lanzarote ;

■ **6^e réunion** : le 24 janvier 2012 sur le thème des moyens de réparer et d'éliminer la violence sexuelle à l'égard des enfants. M. Thomas Hammarberg, ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et M. Eric Ruelle, Président du Comité des Parties à la Convention de Lanzarote, ont pris part aux débats ;

■ **7^e réunion** : le 24 avril 2012 sur le thème de l'obligation de signaler des soupçons de violence sexuelle sur des enfants. Les résultats de l'enquête sur l'existence d'une telle obligation ou non, lancée par l'Assemblée parlementaire via le Centre européen pour la recherche et la documentation parlementaires (CERDP), ont été publiés et présentés à l'occasion de cette réunion. M. Johannes-Wilhelm Rörig, représentant indépendant sur les questions d'abus sexuels à l'égard des enfants (Allemagne), M^{me} Deirdre Clune, parlementaire de référence pour l'Irlande, et M^{me} Catherine Bonnet, consultante en psychiatrie des enfants et adolescents en France et au Royaume-Uni, ont également partagé leur expérience en la matière ;

■ **8^e réunion** : le 27 juin 2012 sur le thème des jeunes délinquants sexuels et des enfants ayant un comportement sexuel problématique. Deux psychologues expérimentés, M. Ólafur Örn Bragason du Service psychologique de Salarheill (Islande), et Dr Peter Mosser du Bureau de contact, d'information et de conseil pour les victimes masculines de violence sexuelle à Munich (Allemagne), ont introduit le débat. Leurs présentations ont permis d'éclairer les participants sur la psychologie des jeunes délinquants sexuels, qui ont été

ou sont souvent eux-mêmes des victimes avant de devenir des délinquants. Les experts ont aussi attiré l'attention sur le rôle de la famille dans la thérapie.

■ **9^e réunion** : le 3 octobre 2012 sur le thème du renforcement de l'autonomie des enfants face à la violence sexuelle. Le débat a été introduit par M^{me} Gorana Hitrec, présidente de la coordination des associations pour les enfants (Croatie) et M^{me} Dusica Popadić, directrice de l'Incest Trauma Center-Belgrade (Serbie).

■ **10^e réunion** : le 20 novembre 2012 à Moscou, sur le thème de l'abus sexuel sur les enfants dans le cercle de confiance. M^{me} Olga Borzova, membre de la Douma d'Etat, de l'APCE et parlementaire de référence pour la Fédération de Russie, a ouvert la réunion et présenté les derniers développements de la législation russe en vue de renforcer la protection des enfants de la violence sexuelle. M. Róbert Spanó, professeur et doyen de la Faculté de droit de l'université d'Islande, M. Jon Brown, chef de la stratégie et du développement de la Société nationale pour la prévention de la cruauté à l'égard des enfants (Royaume-Uni), M^{me} Olga Remenets, spécialiste Partenariats au Bureau de Moscou de l'UNICEF, M. Antonios Stylianou, représentant de l'ONG « Hope for children » à Chypre, ont éclairé les participants sur le thème. M^{me} Olga Pristanskaya, conseillère du Commissaire aux droits des enfants auprès du Président de la Fédération de Russie, et M^{me} Mary Davtyan, juriste du Consortium des associations non gouvernementales de femmes ont pris part aux débats. A l'issue de cette réunion, les parlementaires de référence ont adopté la Déclaration de Moscou (Annexe 5).

■ **11^e réunion** : le 22 janvier 2013 sur le thème des abus sexuels sur les enfants handicapés mentaux. Le débat a été introduit par M^{me} Hilary Brown, professeur à l'Université Christ Church de Canterbury (Royaume-Uni), et par le docteur Jean-Georges Rohmer, psychiatre (France).

■ **12^e réunion** : le 14 mars 2013 au Bundestag à Berlin, sur le thème des stratégies nationales pour combattre la violence sexuelle sur les enfants. M. Valeriu Ghiletschi, premier vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a ouvert la réunion. M. Norbert Lammert, Président du Bundestag, a prononcé un discours rappelant les travaux du Bundestag dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. M. Hermann Kues, secrétaire d'Etat parlementaire auprès du ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et des Jeunes, et M^{me} Lydie Err, médiatrice du Luxembourg, ont éclairé les participants sur les stratégies et mécanismes nationaux de protection de l'enfance.

■ **13^e réunion** : le 24 avril 2013 sur le thème des abus sexuels commis sur des enfants par d'autres enfants. Le débat a été introduit par M^{me} Ruth Ennis, membre du conseil d'administration du réseau YouAct et coordinatrice du projet Youth Sexual Aggression and Victimization (Irlande), et M^{me} Franny Parren, responsable du lobbying de Rutgers WPF (Pays-Bas).

■ **14^e réunion** : le 25 juin 2013 sur le thème des abus sexuels sur les enfants dans le sport, en réunion jointe avec la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias. M. George Nikolaidis, psychiatre qui a travaillé sur un cas très important d'abus sexuels sur enfants dans le cadre d'un club de basket-ball en Grèce, a rappelé que la compétition et la performance sont des facteurs positifs dans le sport mais qu'ils représentent aussi une base fertile pour toute pratique mal orientée. M^{me} Judith Conrad a présenté un programme intitulé « Contre les abus sexuels dans le sport », mené par la fédération sportive Swiss Olympic.

■ **15^e réunion** : le 1^{er} octobre 2013 sur le thème du suivi de la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants aux niveaux européen et national. Le débat a été introduit par M. Eric Ruelle, président du Comité de Lanzarote, et M^{me} Doris Fiala, parlementaire de référence pour la Suisse.

■ **Une réunion extraordinaire** s'est tenue le 13 novembre 2013 à Genève sur le thème « Faire avancer la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants au niveau mondial – partager l'expérience européenne ». Ont notamment participé à cette réunion M^{me} Najat Maalla M'jid, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, M. Hans Guyt, directeur des campagnes de l'ONG Terre des hommes – une association qui défend les droits des enfants – qui a présenté le projet « Sweetie » visant à démasquer des prédateurs sexuels sur internet au moyen d'une fillette virtuelle et M^{me} Susanna Greijer, PhD, Département de droit, Institut Universitaire européen. Des représentants de l'UNICEF et de l'Union interparlementaire ont également apporté leur contribution.

■ **16^e réunion** : une audition sur l'exploitation sexuelle des filles a été organisée le 29 janvier par le réseau, en coopération avec le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence. M^{me} Stella Kyriakides, rapporteure générale sur les enfants, a souligné la nécessité de faire passer le message dans tous les parlements nationaux pour que la situation évolue. M. Mendes Bota, rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes, a ajouté qu'il importe au plus haut point que les membres des parlements veillent à ce que

cette question fasse partie des priorités politiques dans leurs pays respectifs. Les parlementaires ont entendu les témoignages émouvants de M^{me} Livia Anonisanu, directrice d'une organisation non gouvernementale roumaine, et de M^{me} Roshan Heiler, directrice du centre d'accueil Solwodi en Allemagne. Ils ont aussi été informés par la Secrétaire Générale adjointe, M^{me} Gabriella Battaini-Dragnoni, des mesures prises par le Conseil de l'Europe pour combattre ce fléau.

■ **17^e réunion** : le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a tenu une réunion jointe sur la violence sexuelle à l'égard des enfants réfugiés avec la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées le 8 avril 2014. Le débat a été introduit par M. Gert Westerveen, représentant du HCR après des institutions européennes à Strasbourg, et M^{me} Sara Abbas, représentante de l'Organisation internationale pour les migrations.

■ **18^e réunion** : le 13 mai 2014, à l'invitation de la Chambre des représentants de la République de Chypre, des parlementaires se sont réunis à Nicosie (Chypre) pour examiner comment mettre en place les conditions voulues pour que les cas d'abus sexuels sur enfants fassent l'objet de signalements et de poursuites judiciaires. Des experts chypriotes et internationaux se sont réunis pour discuter des systèmes de signalement dans ce type d'affaires et des procédures judiciaires adaptées aux enfants. L'allocution principale a été prononcée par M. George Theofanous, ambassadeur de bonne volonté de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe. Des hauts responsables de diverses institutions chypriotes (Commissaire aux droits de l'enfant, ministère public, Cour suprême, police et Comité consultatif pour la prévention et la lutte contre la violence familiale) ont réfléchi aux moyens de faire évoluer les mentalités afin de renforcer les systèmes en place et de protéger plus efficacement les enfants contre la revictimisation.

■ **19^e réunion** : le 25 juin 2014, le réseau s'est réuni pour discuter du thème de « la participation des jeunes : un moyen de prévenir l'exploitation sexuelle ». Deux experts ont introduit le débat avec les parlementaires : M^{me} Eugenia Maxim, représentante des jeunes pour la région Europe de l'Est et CEI du Comité consultatif des enfants et des jeunes d'ECPAT International (République de Moldova) et M^{me} Roma Thomas, chargée de recherche, Centre international : recherche sur l'exploitation sexuelle des enfants, université de Bedfordshire (Royaume-Uni).

■ **20^e réunion** : le 2 octobre 2014, le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a tenu une réunion jointe avec la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, sur

« l’hypersexualisation des enfants dans la société ». Le débat a été introduit par M^{me} Lucy Emmerson, coordinatrice, Forum sur l’éducation sexuelle (Royaume-Uni) et M^{me} Nadine Schirtz, rédactrice en chef et responsable de projet, BEE SECURE, Service national de la Jeunesse (Luxembourg). M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni a fait le point sur la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l’Europe.

■ **21^e réunion** : le 27 janvier 2015 sur « aider les enfants victimes de violence sexuelle à se reconstruire ». La discussion a été ouverte par M. Domagoj Štimac, psychiatre, Centre de protection de l’enfance (Croatie) et M^{me} Anka Krug, psychologue, ONG « Wildwasser » (Allemagne).

■ **22^e réunion** : le 23 avril 2015, réunion jointe avec la commission de la culture, de la science, de l’éducation et des médias, sur le thème de l’éducation sexuelle et socialisation : un moyen de prévenir la violence sexuelle à l’égard des enfants. Le débat a été lancé par M. Attila Andics, formateur d’enseignants, psychologue et chercheur sur le cerveau de l’Académie des sciences de l’université Eötvös de Budapest (Hongrie) et M^{me} Sanderijn van der Doef, conseillère technique sur la santé sexuelle des jeunes et des enfants, ONG RutgersWPF (Pays-Bas). Les participants ont eu un échange de vues sur ce sujet et étudié l’importance de l’éducation sexuelle pour le bon développement des enfants et leur protection contre les abus sexuels.

■ **23^e réunion** : le 20 mai 2015 sur le thème des stratégies et mécanismes pour protéger les enfants contre les abus sexuels, la traite et l’exploitation sexuelle, à Chişinău (République de Moldova). Une introduction thématique a été faite par M^{me} Sevinj Fataliyeva, Rapporteuse générale de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe sur les enfants et M. Johan van den Hout, Porte-parole thématique sur les enfants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe. Des représentants des autorités moldaves (gouvernement, parlement, pouvoirs locaux et régionaux) ainsi que des experts internationaux et des membres d’ONG ont échangé sur les bonnes pratiques et les stratégies nationales visant à protéger les enfants et à promouvoir une coopération étroite entre les diverses parties prenantes dans la lutte contre la violence sexuelle à l’égard des enfants. A la suite de l’intervention de M^{me} Sigrid Richter-Unger, membre du Conseil exécutif de la Société allemande pour la prévention et l’intervention en cas de violence et de négligence à l’égard des enfants (DGfPI) (Allemagne), les participants ont examiné les lois, politiques et pratiques destinées à protéger les enfants des abus sexuels. M^{me} Bharti Patel, directrice générale d’ECPAT (Royaume-Uni), a traité la question du droit fondamental des enfants de vivre à l’abri des menaces de traite, d’abus et d’exploitation et a abordé les principaux défis à relever et les moyens de lutter contre ces phénomènes.

■ **24^e réunion :** le 25 juin 2015 sur le traitement des auteurs d'agressions sexuelles sur des enfants. Le débat a été introduit par M^{me} Eleni Karayianni, docteur en psychologie, psychologue clinicienne et coordinatrice de la formation clinique, département de psychologie, université de Chypre. Les participants ont discuté des méthodes psychologiques de traitement qui aident les auteurs d'agressions à ne pas rechuter et à se réinsérer avec succès dans la société.

■ **25^e réunion :** le 1^{er} octobre 2015 sur « protéger les enfants contre la violence sexuelle en ligne ». Les exposés ont été présentés par M. Kristof Claesen, responsable des politiques et des relations publiques de Internet Watch Foundation (IWF), et par M^{me} Jutta Croll, directrice exécutive du Centre de protection des enfants en ligne (I-KIZ), Allemagne.

Les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles sur internet après déclassification.



Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Sensibiliser le public pour protéger les enfants des abus sexuels

A l'occasion de la première Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a fait la déclaration suivante :

« L'Assemblée parlementaire s'attache à défendre les droits de l'homme depuis longtemps et a toujours accordé une attention particulière aux droits des plus vulnérables. Protéger les enfants de tout mal qui pourrait leur être fait est capital – un enfant sur cinq est victime de violence sexuelle une fois au moins dans sa vie – et pourtant, il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines.

Le Conseil de l'Europe a pris de nombreuses mesures pour combattre la violence sexuelle envers les enfants, de l'élaboration et de l'adoption de la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels à la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants visant à mieux faire connaître ce problème – une initiative fermement soutenue par notre Assemblée ces cinq dernières années.

Pour que notre action ait des effets durables, le Comité des Ministres a, sur la recommandation de l'Assemblée parlementaire, institué la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels qui sera célébrée le 18 novembre de chaque année.

Cette journée a pour but de sensibiliser l'opinion publique aux abus sexuels et de favoriser un débat ouvert afin de contribuer à prévenir les abus, à y mettre un terme au plus tôt où qu'ils se produisent et à lutter contre la stigmatisation des victimes. Cependant, trop souvent, la question des abus sexuels commis sur des enfants est occultée par des tabous et le silence.

Les activités de sensibilisation sont essentielles mais nos efforts ne doivent pas s'arrêter là. Bien qu'il faille donner aux enfants les outils nécessaires pour participer à l'éradication de ce phénomène, c'est, in fine, aux adultes qu'il incombe de mettre en place les structures juridiques et les garanties sociales pour prévenir les abus, aider les victimes et poursuivre en justice ceux qui abusent sexuellement des enfants.

J'appelle, par conséquent, tous mes collègues parlementaires, à apporter leur soutien sans réserve à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation des enfants, même lorsque la Campagne UN sur CINQ sera parvenue à son terme, et idéalement, en organisant des manifestations et des débats et en faisant des déclarations chaque année autour du 18 novembre.

Je vous invite à vous associer à ce combat de manière à ce que nous puissions offrir à nos enfants un monde dans lequel ils puissent vivre à l'abri de la violence sexuelle.»

Anne Brasseur
Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 12 mai 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a pris la décision d'instaurer une Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, à la suite de la proposition formulée par l'APCE dans sa Recommandation 2045(2014) intitulée « Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la campagne UN sur CINQ ». La Journée européenne, qui sera célébrée le 18 novembre, sera marquée, dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, par des activités de sensibilisation, auxquelles la société civile sera étroitement associée.

La Journée européenne vise :

- ▶ à sensibiliser l'opinion publique à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, ainsi qu'à la nécessité de prévenir de tels actes ;
- ▶ à favoriser un débat ouvert sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, et à contribuer à prévenir la stigmatisation des victimes et à y mettre un terme ;
- ▶ à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, un instrument juridiquement contraignant sans équivalent, qui impose aux Parties d'ériger en infraction pénale toute forme d'abus sexuels commis sur des enfants et explique comment lutter contre ce phénomène.

Le 9 décembre 2015 l'Assemblée parlementaire a organisé un lâcher des ballons sur le parvis du Conseil de l'Europe pour marquer la première Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Une carte était attachée à chaque ballon pour promouvoir la vidéo « Le Lac » qui a pour but d'encourager les victimes à briser le silence et chercher de l'aide. M. Mario Martins, Directeur Général, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M^{me} Marja Ruotanen, directrice de la dignité humaine et de l'égalité, se sont adressés à un groupe de jeunes et aux agents du Conseil de l'Europe.



De nombreuses activités ont été organisées le 18 novembre 2015 dans différents pays :

Allemagne

M. Johannes-Wilhelm Rörig, commissaire chargé des questions relatives aux abus sexuels concernant des enfants en Allemagne, a expliqué le sens de la Journée européenne et présenté des mesures destinées à mettre fin aux abus sexuels concernant des enfants.

Autriche

Des parlementaires de tous les groupes politiques ont participé à un lâcher de ballons le 18 novembre, devant le siège du Parlement autrichien à Vienne, à l'initiative de M^{me} Gisela Wurm, parlementaire de référence pour la Campagne UN sur CINQ, et de M. Stefan Schennach, membre de la chambre basse du Parlement autrichien, qui sont tous deux des membres actifs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis de nombreuses années.



Azerbaïdjan

A l'initiative de M^{me} Sevinj Fataliyeva, membre de l'APCE, le Parlement azerbaïdjanais a organisé une table ronde sur la protection des enfants contre la violence le 18 novembre 2015.



Bulgarie

L'Assemblée nationale de la Bulgarie a tenu à célébrer la première Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. A cette occasion, la présidente de la délégation bulgare à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M^{me} Dzhema Grozdanova, a fait une déclaration, dans laquelle elle a souligné que la



protection des enfants figurait parmi les priorités de la Bulgarie. La présidente de l'Agence nationale de protection de l'enfance, M^{me} Eva Zhecheva, a fait remarquer que la question de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants restait taboue en Bulgarie. Elle a expliqué que l'Agence nationale, en partenariat avec des ONG, mettait en place des politiques destinées à traiter ce problème.

Chypre

La nouvelle Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a été présentée lors d'une conférence de presse, le 18 novembre, au musée Leventis de Nicosie. A cette occasion, le Conseil de l'Europe a fait découvrir sa nouvelle vidéo d'animation pour les enfants (de 9 à 13 ans) intitulée «Parle à quelqu'un de confiance», qui est destinée à aider les enfants à se confier à un adulte lorsqu'ils sont victimes de violence sexuelle.



Le 19 novembre, un lâcher de ballons, organisé par la Chambre des représentants de la République de Chypre, a eu lieu devant le bâtiment du Parlement, en présence du Président de la Chambre des représentants, Yiannakis Omirou, et de membres de la Chambre. Il s'agissait de célébrer l'instauration de cette nouvelle Journée européenne, mais aussi de marquer le premier anniversaire de la ratification, par la Chambre des représentants de Chypre, de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe, qui est entrée en vigueur à l'égard de Chypre en juin 2015 (voir Annexe 9).

Grèce

A l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, M^{me} Eleni Rapti, parlementaire de référence du réseau contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, a organisé un événement de sensibilisation sur le thème «UN sur CINQ – le modèle grec» au siège du Parlement grec. M^{me} Rapti a présenté le livre pour enfants «Kiko et la main», la règle «On ne touche pas ici» et son guide à l'usage des parents, et la brochure concernant sept services d'assistance téléphonique. Elle a souligné l'utilité de la coopération établie avec l'unité de lutte contre la cybercriminalité de la police hellénique, l'association hellénique d'athlétisme amateur (SEGAS), l'observatoire pour la prévention de la violence et du harcèlement en milieu scolaire, les collectivités locales et régionales, l'Eglise orthodoxe grecque et l'ONG «Le sourire de l'enfant», qui ont beaucoup contribué à promouvoir les messages de la campagne. M^{me} Rapti a aussi présenté les deux derniers supports produits dans le cadre de la campagne : une version tactile du livre «Kiko et la main», en grec et en anglais, et une vidéo d'animation en 3D intitulée «le secret de Nicky». Le Président du Parlement hellénique, M. Nikolaos Voutsis, s'est réjoui de l'organisation de cet événement et a salué le travail accompli dans le cadre de la campagne grecque «UN sur CINQ». Cet événement a réuni des parlementaires de tous les partis politiques et des représentants de collectivités locales.



Portugal

Grâce à l'impulsion donnée par la première Journée européenne, et à l'initiative de M^{me} Maria de Belém Roseira, parlementaire de référence du réseau pour le Portugal, le ministère portugais du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale a créé une version portugaise de la vidéo d'animation intitulée « Parle à quelqu'un de confiance ».

Serbie

A l'initiative de M^{me} Elvira Kovacs, membre du réseau de l'APCE des parlementaires de référence, l'Assemblée nationale de la République de Serbie a célébré la première Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. A cette occasion, le réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale s'est associé à l'ONG « Incest Trauma Center » pour présenter une stratégie éducative de prévention des abus sexuels sur enfants. Cet événement a réuni plus d'une centaine de représentants de ministères, d'établissements scolaires, d'institutions sociales, d'ONG, d'organisations internationales et d'ambassades.



Actions menées par les parlementaires et les parlements nationaux

Sous l'impulsion des parlementaires de référence, de plus en plus d'Etats membres s'engagent dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Différents événements de sensibilisation sont organisés lors desquels la Convention de Lanzarote, la Campagne du Conseil de l'Europe et le manuel à l'usage des parlementaires sont présentés aux autorités et aux acteurs nationaux. Certains pays ont modifié leur législation pénale pour la rendre conforme à la Convention de Lanzarote. A ce jour, la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a été informée des événements suivants :

Allemagne

L'Allemagne a alloué à **quatre reprises une contribution volontaire** importante en vue de cofinancer la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ. L'ancienne parlementaire de référence, M^{me} Marlene Rupprecht, s'est engagée dans une promotion active de la campagne au niveau national, notamment vis-à-vis des instances gouvernementales et des ONG. Le pays a adopté une stratégie nationale pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants et les principales mesures à cette fin ont été identifiées dans le cadre d'une table ronde à laquelle ont participé des représentants politiques, des experts et des organisations de la société civile. L'adoption d'une nouvelle loi visant à améliorer la protection des victimes et à allonger les délais de prescription est prévue. Un portail internet en six langues est déjà ouvert pour apporter de l'aide aux victimes, aux familles et à toute personne ayant besoin d'aide. Le pays mène activement une campagne « Pas de place pour les abus » au niveau national (www.kein-raum-fuer-missbrauch.de/).

Andorre

Le Parlement d'Andorre a lancé la Campagne UN sur CINQ le 13 juin 2013. A cette occasion, une série d'événements a été organisée, notamment une conférence sur les réseaux sociaux et la prévention du harcèlement et des abus sexuels sur les enfants. Parmi les intervenants à cette conférence figuraient la parlementaire de référence M^{me} Sílvia Eloïsa Bonet Perot, la procureure adjointe M^{me} Alexandra Cornella et l'avocat M. Josep Antoni Silvestre. En outre, le spot TV « Kiko et la main » a été diffusé à la télévision publique pour sensibiliser la population aux messages de la campagne.

L'Andorre a ratifié la convention le 30 avril 2014.



Arménie



L'Assemblée nationale d'Arménie a **accueilli le séminaire régional** « Faire des droits de l'enfant une réalité pour les plus vulnérables d'entre eux », organisé par l'Union interparlementaire et l'Unicef, les 14 et 16 juin 2011, à Erevan. M. Gagik Baghdasaryan, ancien parlementaire de référence pour l'Arménie, y a présenté la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ.

Autriche

M. Stefan Schennach, ancien parlementaire de référence pour l'Autriche, a présenté la Campagne UN sur CINQ devant la Fédération des villes autrichiennes (Österreichischer Städtebund) le 22 juin 2012 à Salzburg. Les représentants des villes ont discuté de la sensibilisation à la cause de la campagne et du renforcement des mesures destinées à combattre les abus sexuels infligés aux enfants. Les participants se sont engagés à promouvoir les objectifs de la campagne au niveau local et à soutenir le développement de services d'accueil d'enfants et de jeunes en détresse.

Azerbaïdjan

L'Assemblée nationale d'Azerbaïdjan a **tenu un débat**, le 5 avril 2011, sur les moyens de mettre fin à la violence faite aux enfants et de mieux sensibiliser l'opinion publique à ce problème. M^{me} Sevinj Fataliyeva, parlementaire de référence pour l'Azerbaïdjan, a présenté la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ. Des parlementaires ainsi que des représentants des ONG et des médias y ont participé sous l'égide de la vice-présidente du parlement, M^{me} Bahar Muradova.

Un **débat** avec des enfants intitulé « Nous disons non à la violence » a été organisé à Bakou, le 22 décembre 2011, à l'initiative de M^{me} Fataliyeva. Six enfants ont fait un discours sur la violence dans les écoles, les relations entre les parents et les enfants, la condition psychologique des enfants victimes d'abus. Les représentants du parlement et du gouvernement, des institutions et des ONG impliquées, des psychologues, des enseignants et des parents ont débattu avec les enfants sur ces questions. Des livrets sur la prévention de la violence à l'égard des enfants ont été distribués.

Un autre **débat** a eu lieu le 5 avril 2012 à Bakou, cette fois-ci avec des élèves âgés de 10 à 16 ans, pour discuter du rôle de l'enfant dans la société et de la prévention de la violence. Des livrets sur la prévention de la violence à l'égard des enfants ont été distribués.



Le 30 avril 2012, **une conférence** sur le thème de « La violence à l'égard des enfants : causes et prévention » s'est tenue au parlement en présence d'experts internationaux et de représentants du parlement et du gouvernement.

Deux formations ont été organisées : l'une, à l'attention des enfants, menée par une psychologue allemande, sur la manière de se protéger de toutes formes de violence (1^{er} mai 2012) et l'autre, à l'attention des officiers de police, sur le comportement à avoir en cas de violence pour éviter une nouvelle traumatisation de l'enfant (2 mai 2012).

Quelques rencontres avec la police, des psychologues en formation, des représentants du ministère des Affaires intérieures ont eu lieu du 9 au 13 octobre 2012 et le 8 novembre 2012 pour promouvoir la Campagne UN sur CINQ avec le soutien de la psychologue allemande, M^{me} Galina Heinzelman.

A l'issue d'une table ronde sur les causes et la prévention des abus sexuels sur des enfants le 10 octobre 2012, des ONG qui s'occupent des droits des enfants ont exprimé le souhait de faire des propositions au parlement en vue d'améliorer la législation sur la lutte contre la violence sexuelle sur les enfants.

Une conférence a été organisée à l'initiative de M^{me} Sevinj Fataliyeva à Bakou, le 11 juin 2013, sur le renforcement des mesures visant à aider les enfants à signaler les abus qu'ils subissent dans leur « cercle de confiance » (famille, amis, entourage lors des activités ou dans les clubs de sports, contacts sur internet). Les participants – des députés, des représentants du gouvernement, des représentants de la société civile et des experts internationaux – ont discuté de la nécessité de formation et de coopération entre les institutions et professionnels concernés (enseignants, personnel médical et organes chargés de l'application de la loi, notamment la police).



Un programme de sensibilisation destiné aux enfants de 7 à 12 ans a été mis en œuvre en Azerbaïdjan par le biais de compétitions sportives dans les écoles, à l'initiative de M^{me} Sevinj Fataliyeva, parlementaire de référence pour l'Azerbaïdjan. Des brochures présentant les règles de base de la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants dans le sport ont été distribuées.

Dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ, une exposition de peinture sur le thème « Les enfants disent NON à violence en couleur » a été organisée en octobre 2014 à Bakou. Des enfants de 15 écoles différentes ont participé à cette exposition, à l'occasion de laquelle des diplômes et des certificats d'excellence leur ont été remis. Des parlementaires, ainsi que des représentants de l'exécutif et de la Commission nationale chargée de la famille, des enfants et des femmes ont assisté à cette exposition.

Belgique

M^{me} Cindy Franssen, parlementaire de référence pour la Belgique, a déposé au Sénat belge une proposition de loi modifiant le Code pénal en vue de garantir la protection pénale des enfants contre le « grooming » (solicitation d'enfants sur internet à des fins sexuelles).

Le 15 septembre 2015 s'est tenu un débat à haut niveau destiné à renforcer les partenariats public-privé en faveur de la protection des enfants contre les abus sexuels en ligne et à garantir la mise en œuvre d'une stratégie numérique pour les enfants qui soit sûre, inclusive et fondée sur la responsabilisation. Cet événement a été organisé par le Gouvernement belge en coopération avec l'UNICEF et avec

M^{me} Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants.



Ce débat à haut niveau, qui s'est déroulé en présence de Sa Majesté la reine des Belges, était présidé par M. Didier Reynders, vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères de la Belgique, et dirigé par M^{me} Santos Pais. Parmi les intervenants figuraient la ministre britannique chargée de la sécurité et de la sûreté d'internet, Baroness Joanna Shields, et la directrice d'ECPAT International, M^{me} Dorothy Rozga, ainsi que M. Niels Baas (chercheur à l'université de Twente, Pays-Bas), M^{me} Dorothy Attwood (première vice-présidente chargée de la politique publique mondiale, The Walt Disney Company), M^{me} Brittany Smith (responsable de la sécurité des enfants pour l'Europe, Google Inc.) et M^{me} Jenny Jones (directrice de la politique publique, GSMA).

Chypre

Sous les auspices de M^{me} Athina Kyriakidou, ancienne parlementaire de référence pour Chypre, l'ONG « Hope for Children » UNCRF Policy Center a lancé la **Campagne UN** sur CINQ dans le pays au début de l'année 2011.



Un **comité national pour la campagne** a été mis en place pour œuvrer dans un premier temps aux fins de la ratification de la Convention de Lanzarote. Le comité national s'est réuni pour la première fois le 9 janvier 2012. Le ministre du Travail et de l'Assurance sociale a réitéré l'engagement du gouvernement dans le combat de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, en particulier la violence sexuelle, et a appelé à la participation du plus grand nombre possible d'acteurs à la campagne nationale.

Le 5 décembre 2011, la Commission pour les droits de l'homme et l'égalité des chances de la Chambre des représentants s'est réunie avec des parties prenantes du secteur gouvernemental et non-gouvernemental, ainsi que des associations de parents et d'éducateurs, pour faire état du progrès concernant la promotion de la Convention de Lanzarote et discuter des modifications éventuelles à faire au Code pénal en vue de la ratification de la Convention.

Le 6 janvier 2012, la commission a organisé une autre réunion sur le progrès de la promotion de la Convention de Lanzarote. Les parlementaires ont demandé aux médias de jouer un rôle positif dans la promotion de la campagne. Les associations de parents et d'enseignants ont demandé, de leur côté, qu'ils soient informés et formés pour identifier, signaler et traiter des cas d'abus sexuels et d'exploitation.

Plusieurs conférences sur le thème de l'exploitation des enfants ont eu lieu dans les universités chypriotes, qui se sont engagées dans la promotion de la pétition lancée par « Hope For Children » pour inviter les décideurs politiques à ratifier la Convention de Lanzarote. A cet égard, le directeur général de « Hope for Children » s'est entretenu avec le Président du Parlement de Chypre, le 23 novembre 2011, à propos de la ratification de cette Convention.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, le 22 novembre 2012, M. Yiannakis L. Omirou, Président de la Chambre des représentants, a prononcé une allocution devant le parlement et souligné que la violence sexuelle sur les enfants devenait de plus en plus dangereuse avec les immenses possibilités ouvertes par internet.

M^{me} Stella Kyriakides, rapporteure générale sur les enfants et parlementaire de référence pour Chypre, s'implique activement dans le projet pilote cofinancé par la Fondation Leventis et coordonné par l'APCE. Elle a participé à la cérémonie officielle de lancement du projet et aux réunions du groupe de pilotage du projet, apportant son expérience en matière de lutte contre la violence sexuelle sur les enfants.

Le 30 avril 2014, M^{me} Stella Kyriakides a rencontré l'archevêque de Chypre, S.B. Chrysostomos II, et le chef de la police, M. Zacharias Chrysostomou, pour les informer des questions relatives à la Convention de Lanzarote, à la protection des enfants et à la prévention des abus et de l'exploitation sexuelle des enfants. Comme l'a indiqué M^{me} Kyriakides, il est urgent de mettre en œuvre la Convention de Lanzarote à Chypre, d'éveiller les consciences et d'inciter tous les acteurs clefs concernés par la campagne, y compris l'Eglise, à agir. Elle a aussi évoqué les moyens d'associer davantage les forces de police à cette campagne et d'améliorer la coopération entre la police et les institutions judiciaires, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

France

Sous l'impulsion de M. Jean-Claude Mignon, Président de l'APCE et député-maire de Dammarie-lès-Lys, le Parlement des enfants de sa commune, qui se réunit chaque année depuis neuf ans, a choisi le thème « Non aux abus sexuels ! » en 2012. Impliquant les professeurs, le projet a permis d'informer et de sensibiliser les enfants tout autant que les parents, en s'appuyant sur différents supports d'informations et d'actions développés par la ville (kit pédagogique, bandes dessinées, interventions de l'UNICEF dans les classes). L'événement a d'ailleurs permis de déceler deux cas d'abus commis sur des enfants.



En mai 2014, l'Assemblée nationale française a tenu un débat sur une éventuelle limitation du droit des parents et des personnes qui s'occupent d'enfants de faire usage de châtiments corporels ou de violence physique contre des enfants.

Grèce

La délégation de la Grèce auprès de l'APCE, et en particulier M. Michail Katrinis, ancien parlementaire de référence, ont été à l'origine du lancement de la **campagne au niveau national** pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

La conférence inaugurale a eu lieu le 9 juin 2011 à Athènes, et M^{me} Rodoula Zissi, vice-présidente du Parlement grec, a prononcé le discours d'ouverture. Cinq cents représentants de l'Etat et de la société civile dont le ministre adjoint de l'Education, des représentants des municipalités et de la région d'Attica, des parlementaires, des juges, des professeurs, des ONG, des parents et des enfants se sont réunis. La conférence a reçu le soutien de l'Institut hellénique de la santé de l'enfant et du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Des DVD de l'événement ont été distribués aux membres du réseau de parlementaires.

Soutenus par M. Michail Katrinis, **quatre autres événements régionaux** de présentation de la Campagne UN sur CINQ ont été organisés. Le premier a eu lieu à Thessalonique le 14 novembre 2011. Le second s'est déroulé à Héraklion le 12 décembre 2011. Le troisième s'est tenu à Chalcis le 16 janvier 2012. Le dernier a été organisé à Héraklion le 5 septembre 2012. Ces événements ont réuni des représentants de l'administration régionale et locale, des organismes locaux, des représentants d'établissements scolaires, des psychiatres et psychologues et de nombreux citoyens, illustrant ainsi l'importance de ce sujet et le besoin croissant de la population locale de prévenir les abus.



M^{me} Eleni Rapti, parlementaire de référence actuelle, a coordonné et participé à de nombreuses activités dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ en 2013. Elle a notamment rencontré des membres du gouvernement, y compris le Premier ministre, organisé des réunions de travail avec des représentants de la société civile, sensibilisé le grand public par le biais de plusieurs canaux télévisés, organisé plusieurs rencontres d'information et de présentation de la campagne dans des municipalités grecques, lancé une campagne d'information lors de manifestations sportives (du 26 mai au 20 octobre 2013), participé à des téléconférences entre écoles et à des ateliers aux côtés du directeur de la Division de la cybercriminalité de la police grecque afin d'informer les élèves, les parents et d'autres parties intéressées sur les dangers de l'internet.

Les initiatives entreprises par M^{me} Eleni Rapti en Grèce peuvent être consultées sur les réseaux sociaux www.facebook.com/EnastaPente et www.twitter.com/oneinfive2013.



M^{me} Eleni Rapti, coordinatrice de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe en Grèce, continue de sensibiliser l'ensemble de la société grecque au phénomène des abus sexuels à l'égard des enfants. Elle a présenté « Kiko et la main » lors d'un festival à Xanthi en février 2014. A Nicosie, en mars 2014, M^{me} Rapti et le D^r Antonios St. Stylianou, directeur de UNic Law Clinic, Université de Nicosie (Chypre), membre du Bureau exécutif de l'ONG « Hope for Children », UNCRC Policy Center, ont échangé sur les questions relatives aux abus sexuels.

A Rhodes, des activités de sensibilisation ont été coorganisées avec la Direction régionale de l'enseignement primaire et secondaire des îles du sud de l'Egée, avec la participation de l'ONG « Femmes sans frontières » (mai 2014).

A l'initiative de M^{me} Rapti, un nouveau film d'animation en grec et en anglais a été produit : « Le secret de Nicky ». Complet et adapté aux enfants, il montre à ces derniers comment reconnaître les comportements sexuellement abusifs. Le film d'animation a été bien accueilli par l'institut des politiques éducatives du ministère de l'Éducation.

A l'initiative de M^{me} Rapti, le département des politiques éducatives et sociales de l'université de Macédoine a créé une version tactile du livre « Kiko et la main » pour les enfants ayant une déficience visuelle. Le texte, accompagné d'une description des images, a été traduit en braille et les images ont été imprimées sous forme tactile. Afin de promouvoir la création de versions tactiles de « Kiko et la main » dans différentes langues, les Etats membres du Conseil de l'Europe sont invités à utiliser le matériel numérique, disponible sur simple demande.



Islande

Après l'adoption de la résolution portant approbation de la Convention de Lanzarote, le Parlement islandais a modifié certaines dispositions du Code pénal afin de rendre les procédures judiciaires conformes aux prescriptions de la convention. La Convention de Lanzarote a été ratifiée le 20 septembre 2012.

Italie

Lors de la 5^e réunion du Réseau des parlementaires de référence, M^{me} Fiamma Nirenstein, parlementaire de référence pour l'Italie, et M. Luigi Vitali, président de la délégation italienne auprès de l'APCE, ont présenté les avancées de la législation italienne en matière de protection des mineurs.

L'Italie dispose d'une commission parlementaire permanente sur l'enfance qui rassemble 20 représentants des deux chambres et contrôle la mise en œuvre des accords internationaux pertinents.

A l'occasion de la première Journée internationale de la fille des Nations Unies, le 11 octobre 2012, Terre des Hommes-Italie a lancé la campagne triennale «Indifesa» pour sensibiliser le grand public et les institutions italiennes à la condition des filles, souvent victimes silencieuses de violence, abus et trafic, et leur garantir une éducation, des soins de santé et une protection.

Luxembourg

La Chambre des députés a adopté le 28 juin 2011 le projet de loi portant approbation de la Convention de Lanzarote et du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et a modifié certains articles du Code pénal et du Code d'instruction criminelle.

Malte

En février 2014, le gouvernement maltais a proposé d'introduire des sanctions plus sévères à l'encontre des individus coupables d'actes d'abus sexuels, d'exploitation de mineurs ou de traite d'enfants à des fins pornographiques. Les dispositions proposées dotent par ailleurs la police d'instruments plus puissants pour lutter contre les abus à l'égard d'enfants. Le secrétaire parlementaire chargé de la justice, M. Owen Bonnici, a présenté une série de projets de loi proposant des amendements dans le cadre de la réforme de la justice.

Maroc

Le Parlement marocain a désigné une parlementaire de référence, M^{me} Khadija Ezzoumi. M. Omar Hejira, membre de la délégation marocaine, a participé à plusieurs réunions du réseau.

Mexique

En 2011 le Sénat mexicain a lancé sa **campagne parlementaire** sous le nom de « Campaña para detener la violencia sexual contra los niños » sous l'impulsion de la sénatrice M^{me} Martha Leticia Sosa Govea, ancienne parlementaire de référence pour le Mexique.

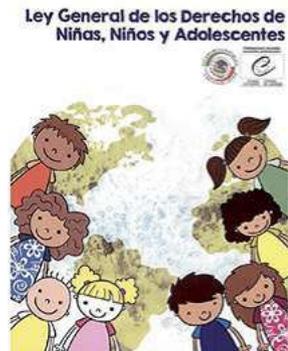
Le Sénat a organisé quatre **forums régionaux** sur le thème « Stopper la violence sexuelle à l'égard des fillettes, garçons et adolescents ». La Convention de Lanzarote a été présentée à l'occasion de chaque forum. Le premier a eu lieu à Hermosillo le 6 juillet 2011. Le second s'est déroulé à Cancún le 9 septembre 2011. Le troisième a été organisé à Monterrey le 30 septembre 2011. Le quatrième forum a eu lieu le 14 octobre 2011 à Manzanillo. Enfin, un **forum national**, faisant la synthèse des forums régionaux s'est tenu le 9 novembre 2011 au Sénat.



Ces forums ont réuni des responsables politiques des gouvernements des niveaux local et fédéral, des parlementaires, des magistrats et des ONG pour réfléchir à une législation efficace pour combattre l'exploitation et les abus sexuels des enfants, notamment la prostitution, la pornographie, et le « grooming » (solicitation d'enfants sur internet à des fins sexuelles). Les politiques nationales et le cadre juridique international dans le domaine ont été présentés.

M^{me} Martha Leticia Sosa Govea a présenté le manuel à l'usage des parlementaires aux participants. Le manuel et le feuillet d'information sur la Convention de Lanzarote ont été traduits en espagnol et mis en ligne sur le site web du Sénat spécialement dédié à cette problématique et à la campagne: www.senado.gob.mx/hoy/violencia_sexual_ninos/index.htm.

Un nouvel outil de campagne a été produit au Mexique à l'initiative de M^{me} Diva Hadamira Gastélum Bajo. Il s'agit d'un manuel contenant la loi générale mexicaine relative aux droits des enfants et des adolescents, qui est entrée en vigueur le 5 décembre 2014. Cette loi énonce clairement 18 droits reconnus aux garçons et aux filles.



Dans sa lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, le Mexique entend placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de ses travaux législatifs. Le pays déploie de nombreux efforts pour améliorer la détection des abus sexuels dans le secteur du tourisme. L'inclusion de principes de prévention et d'éducation sexuelle dans les programmes scolaires pour informer les enfants est aussi prévue.



Monaco

Le Parlement monégasque a **lancé la dimension parlementaire nationale** de la Campagne UN sur CINQ à l'occasion de la Conférence de haut-niveau sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2012-2015, les 20 et 21 novembre 2011 que le pays a accueilli.

Une table ronde de haut-niveau a eu lieu le 21 novembre 2011 au Grimaldi Forum, en présence de S.A.R. la Princesse de Hanovre sur « La mise en œuvre effective des stratégies de protection des enfants : interaction entre les autorités publiques, le secteur privé et la société civile ». De nombreux participants ont assisté à cette table ronde, au premier rang desquels M^{me} de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe en poste, des membres de la sous-commission de l'enfant de l'APCE, des représentants du Conseil national et du gouvernement de la Principauté de Monaco et des ONG.

Monténégro

Le 10 février 2012, le Premier ministre Igor Lukšić a convoqué une réunion de travail à Podgorica pour définir les moyens pour le pays de s'impliquer dans la Campagne UN sur CINQ. Les principales autorités concernées par la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants y ont été représentées.

M^{me} Valentina Radulović-Šćepanović, ancienne parlementaire de référence pour le pays, a présenté la campagne.

Le 2 mars 2012, l'équipe nationale chargée de préparer le programme de la **campagne nationale** s'est réunie à Podgorica sous la coordination de M^{me} Valentina Radulović-Šćepanović. L'équipe inclut des parties prenantes à tous les niveaux.



Dans le cadre du programme de la campagne nationale, plusieurs événements ont eu lieu :

■ Une table ronde sur le thème « Reconnaître un enfant victime de violence sexuelle et son traitement médico-psychologique » a été organisée le 19 avril 2012 à Podgorica. M. Miodrag Radunović, ministre de la Santé, a ouvert les débats et M^{me} Valentina Radulović-Šćepanović a présenté la Campagne UN sur CINQ et le programme d'activités nationales. L'accent a été mis sur la nécessité de formation continue des professionnels de santé et de fourniture de soins de santé aux victimes.



■ Une deuxième table ronde sur les « Expériences pratiques et législatives existantes concernant la protection des enfants et des mineurs victimes de violence sexuelle » a été réunie à l'initiative de la Cour suprême, le 26 avril 2012 à Cetinje. La table ronde s'est concentrée sur l'échange d'expertise et d'expériences en matière de prévention et d'éradication de la violence sexuelle et de prise en charge des victimes.

■ Une lecture sur « Les abus sur les enfants dans les centres touristiques » a été donnée le 17 mai 2012 à Budva par M^{me} Gordana Flander (Croatie), psychologue, professeur à l'université de Zagreb et directrice de la Polyclinique pour la protection des enfants de Zagreb. Cette lecture a présenté aux représentants du système éducatif, de la police et des organisations touristiques l'expérience croate en matière de détection d'abus sexuel d'enfants et de sensibilisation à ce problème par-delà les barrières culturelles. Des discussions ont suivi la lecture.

■ Un panel de discussion sur « Les abus sexuels à l'égard des enfants dans un contexte de prévention de la traite aux frontières et dans les centres touristiques », parrainé par le ministère du Développement durable et du Tourisme et les associations des municipalités, a été organisé le 23 mai 2012 à Rožaje. M^{me} Radulović-Šćepanović a ouvert la conférence. Le maire de Rožaje a fortement soutenu ce projet en vue de combattre la progression en matière de traite des êtres humains constatée dans la ville frontalière avec l'Albanie et le Kosovo.

Pays-Bas

En 2014, la Haute Cour a interdit une association pédophile en se référant longuement et explicitement à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Convention de Lanzarote. Cela met en lumière les effets positifs que produit déjà la Convention de Lanzarote dans la lutte contre les crimes à l'égard d'enfants.

Portugal

Lors de la 5^e réunion du Réseau des parlementaires de référence, M^{me} Maria de Belém Roseira, parlementaire de référence pour le Portugal, a indiqué que dans son pays la protection des enfants contre toute forme de violence implique la participation de tous les pouvoirs publics. Selon elle, la législation portugaise est cohérente et assure le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Une importante conférence de haut-niveau s'est tenue le 24 mai 2013 pour commémorer le 30^e anniversaire de l'Instituto Apoio à Criança qui travaille sur la violence sexuelle à l'égard des enfants. Cette conférence a été honorée

par la participation de la Reine Sophie d'Espagne et de représentants de l'Etat au plus haut niveau. L'événement a été amplement relayé par les médias et a constitué un temps fort de la Campagne UN sur CINQ.

Lors de la réunion extraordinaire du réseau le 13 novembre 2013 à Genève, M^{me} Roseira a présenté une brochure existant en portugais et en anglais intitulée « toi et internet » produite par le Bureau de la cybercriminalité du procureur général de la République et destinée à sensibiliser les enfants et adolescents aux risques d'abus sur internet.

En avril 2014, la préparation du projet de loi de criminalisation des abus sexuels a été lancée au Portugal.

Le 2 avril 2014, la version portugaise de la brochure de la Convention de Lanzarote et une version plus accessible du manuel destiné à faciliter la compréhension par les enfants du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ont été lancées au parlement. A cette occasion, M^{me} Roseira, parlementaire de référence du réseau, a présidé la cérémonie et a présenté la Campagne UN sur CINQ.

République tchèque

La République tchèque a signé la convention le 17 juillet 2014.



La parlementaire de référence tchèque, M^{me} Daniela Filipiová, a organisé une table ronde où il a été question du rôle des médias dans la prévention de la violence sexuelle à l'égard d'enfants, le 17 juin 2014, au Sénat du Parlement de la République tchèque. M^{me} Gabriela Pecková, membre de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE, a participé à la réunion et a fourni aux participants des informations sur le processus de ratification de la Convention de Lanzarote en cours en République tchèque. Certains objectifs ont déjà été atteints dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ. Les clips « Kiko et la main » ont été diffusés d'ici peu sur une chaîne de télévision pour enfants et sur le site internet d'une radio.

Roumanie

Le 24 novembre 2011, le Sénat a organisé un débat sur « La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle – défis, bonnes pratiques, lignes directrices ». La Campagne UN sur CINQ a été présentée par M. Sorin-Constantin Lazăr, sénateur et parlementaire de référence pour la Roumanie, qui a également animé les débats par la suite. Le sénateur M. György Frunda, président de la Commission des droits de l'homme, des cultes et des minorités de la Haute Chambre de Roumanie et ancien parlementaire auprès de l'APCE, a présenté les objectifs de la Convention de Lanzarote. La session d'ouverture a été suivie par deux sessions thématiques qui ont porté respectivement sur les facteurs de risque d'exploitation sexuelle des enfants et sur les priorités dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en Roumanie.

A cette occasion, les participants ont reçu la version électronique du manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention de Lanzarote, traduit en roumain.



Royaume-Uni

Au cours des débats au Parlement britannique du 26 avril 2011 et du 9 mai 2011, M. Michael Connarty, ancien parlementaire de référence du Royaume-Uni, a décrit la Campagne UN sur CINQ et a interpellé le Royaume-Uni sur les raisons pour lesquelles il n'avait pas encore ratifié la Convention de Lanzarote.

Fédération de Russie

La Campagne UN sur CINQ a été lancée à Moscou le 29 mars 2012 à l'initiative de M^{me} Svetlana Orlova, vice-présidente du Conseil de la Fédération de Russie et présidente du Comité national de soutien à la maternité et à l'enfance. Les médias russes ont tous couvert le lancement qui a eu lieu à l'occasion d'un débat parlementaire sur le plan d'action national pour la protection des enfants en Russie.

Un autre lancement a eu lieu au niveau régional, à l'université pédagogique Herzen à Saint-Pétersbourg, en avril 2012.

Une loi de 2012 a durci l'exécution des peines en Russie: les agresseurs sexuels ne peuvent plus bénéficier de sursis et doivent accomplir au minimum quatre cinquièmes de leur peine de prison. Cette loi, élaborée avec des médecins, psychologues et autres experts, est novatrice car elle exclut la condition de la connaissance par le coupable de l'âge de la victime, ce qui était souvent mis en avant par la défense pour éviter la peine. Des dispositions sur la pornographie infantile ont aussi été introduites dans le Code pénal russe. L'utilisation des médias et d'internet est devenue une circonstance aggravante. Par ailleurs, l'institution du Commissaire aux droits des enfants est très active en Fédération de Russie.

Serbie

A l'initiative de l'Incest Trauma Center de Belgrade et en coopération avec le bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade, la Campagne UN sur CINQ a été lancée en Serbie le 20 avril 2012. Le lancement a attiré l'attention de divers médias, journaux et chaînes télévisées.

Plusieurs activités ont eu lieu: trois journées portes-ouvertes pour les enfants des écoles primaires et secondaires, et une formation pour les journalistes intéressés à la campagne.

Des représentants de l'Incest Trauma Center de Belgrade et du bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade ont également rencontré le Président du

Parlement serbe. A cette occasion, ils ont présenté les évolutions récentes et les plans à venir de la Campagne UN sur CINQ en Serbie.

Le 8 avril 2013, le Parlement serbe a sensiblement durci les sanctions qui seront imposées aux personnes reconnues coupables d'abus sexuels, de proxénétisme ou d'acquisition, de possession ou de diffusion de matériel pornographique ou d'utilisation de mineurs pour la pornographie. En vertu de la nouvelle loi, les condamnations pour pédophilie et pour viol de mineurs ne seront plus prescrites, les auteurs seront suivis pendant vingt ans après avoir purgé leur peine et un registre permanent des pédophiles avec leur ADN sera mis en place.

A la fin de 2013, l'Incest Trauma Center de Belgrade a formé pendant 3 jours des femmes parlementaires sur des questions liées à la violence domestique et à l'agression sexuelle d'enfants.

A l'initiative de l'Incest Trauma Center, le spot Kiko a été diffusé lors de la clôture du Festival international du film de Belgrade le 9 mars 2014. Il a également été projeté avant le film *La Vie d'Adèle*, qui a remporté la Palme d'or au festival de canne en 2013. Il est accessible via www.incestraucentar.org.rs.

Produit par l'Incest Trauma Center, le film *Have I told you I've been abused?* est sorti en Serbie et a été présenté dans quatre pays voisins et 22 villes, ainsi que sur 11 chaînes télévisées. Le film a reçu le State Excellence Award (Prix d'excellence) récompensant « une contribution spéciale à la sensibilisation du public et à la tolérance zéro en matière de violence sexuelle ou sexiste ».



Une manifestation à l'occasion de l'introduction du sujet de la violence sexuelle dans le cursus scolaire s'est tenue le 12 mai 2014 au Centre de décontamination culturelle de Belgrade (Serbie). Des employés de l'Incest Trauma Center et des enseignants de Belgrade ont présenté leurs résultats à travers des vidéos, des photos et des documents sonores, ainsi que des sources écrites. Des invités de l'ambassade d'Australie et du ministère de l'Éducation (unité de prévention de la violence) étaient également présents.

Suède

La Campagne UN sur CINQ a été officiellement **présentée** au Parlement suédois. M^{me} Carina Ohlsson, parlementaire de référence pour la Suède, et M^{me} Marietta de Pourbaix-Lundin, toutes deux membres de l'APCE, ont participé aux débats.

La campagne a bénéficié d'une grande couverture médiatique en *prime time* dans les journaux télévisés et dans les quotidiens nationaux.

Dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ, un nouveau site web consacré à la question de la violence sexuelle à l'égard des enfants a été lancé en Suède: www.dagsattprataom.se

Suisse

M^{me} Liliane Maury Pasquier, présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE, a interpellé le Conseil fédéral suisse sur la ratification de la Convention de Lanzarote, en mettant en avant les dispositions que la Suisse devrait encore modifier pour être en conformité avec la convention.

Le Conseil des Etats a amendé le Code pénal suisse le 11 décembre 2012 afin de rendre punissables les clients de prostitué(e)s de 16 ou 17 ans.

Le 1^{er} juillet 2013, M^{me} Liliane Maury Pasquier a envoyé une lettre aux autorités de six villes du canton de Genève, ainsi qu'à d'autres autorités cantonales, pour les inviter à diffuser le Pacte des villes et régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, destiné à mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants, à partager les bonnes pratiques dans le domaine et à diffuser le lien vers le site internet de la Campagne UN sur CINQ.

La Suisse a ratifié la convention le 18 mars 2014.

Turquie

Sous l'impulsion de l'ONG « Centre international de l'enfance », une conférence parlementaire a lancé la Campagne UN sur CINQ en Turquie le 20 novembre 2013, avec plus de 100 participants parmi lesquels 15 parlementaires, des représentants d'ONG et des académiciens.

Sous les auspices de la délégation turque de l'APCE, un groupe d'experts du Parlement turc a examiné la question de « l'importance de la volonté politique dans la protection de l'enfance » le 27 novembre 2014 à Ankara. Ces experts sont notamment parvenus à la conclusion essentielle que la situation de la violence sexuelle sur mineur dans le pays devait faire l'objet d'un plus grand nombre de données statistiques et d'études. La présidente du Centre international de l'enfance, la professeure Tomris Türmen, a souligné la nécessité de sensibiliser davantage l'opinion publique turque à la violence sexuelle sur les enfants, en insistant sur l'application de la législation en vigueur.

Le manuel destiné aux parlementaires et le Recueil des actions et bonnes pratiques ont été traduits en turc.

Ukraine

La conférence internationale sur « Combattre la violence à l'encontre des enfants : d'actions isolées à des stratégies intégrées » a été organisée à Kiev, les 24 et 25 mai 2011, dans le cadre de la présidence ukrainienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui avait fixé parmi ses priorités politiques la protection des droits de l'enfant.

A la suite de la ratification de la Convention de Lanzarote le 27 août 2012, le Code de procédure pénale et le Code pénal ont été modifiés. Préoccupé par la protection de l'enfance, le parlement a entrepris des débats en vue de l'adoption d'une série de lois sur la protection de l'enfance vis-à-vis de la violence sexuelle, de la prostitution et de la pornographie, et sur la réhabilitation des enfants victimes de ces actes.

Conclusions et recommandations

A ce jour, avec 47 signataires, la totalité des Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention de Lanzarote. Depuis le lancement de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe, 29 parlements supplémentaires ont ratifié la convention (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lituanie, Luxembourg, Monaco, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine), ce qui porte à 39 le nombre total des ratifications.

A côté de l'action gouvernementale, de nombreuses actions ont été entreprises par l'Assemblée parlementaire, les parlementaires et les parlements nationaux dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe depuis son lancement en 2010. Elles constituent autant de bons exemples que leurs collègues sont invités à suivre pour contribuer à ce projet.

Pour soutenir les activités de la Campagne UN sur CINQ jusqu'à son achèvement dans les prochaines années, il est possible de :

- ▶ cofinancer la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ par le biais d'une contribution volontaire (provenant du parlement du pays ou de son gouvernement) ;
- ▶ s'associer au niveau national et/ou organiser des événements de sensibilisation au sein des parlements ou des circonscriptions ;
- ▶ traduire et diffuser les supports de communication existants sur la Convention de Lanzarote et la Campagne Un sur CINQ du Conseil de l'Europe dans son pays ;

- ▶ organiser des débats parlementaires sur le thème de l'exploitation et des abus sexuels sur les enfants et adopter les lois et les mesures nécessaires pour prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, en utilisant le cas échéant les informations collectées lors des réunions thématiques du réseau ;
- ▶ promouvoir, au sein de chaque parlement, la mise en place d'une commission parlementaire qui étudiera et discutera les questions liées au respect des droits de l'enfant et/ou créer par voie législative une institution indépendante chargée de promouvoir et de faire respecter les droits des enfants ;
- ▶ poser des questions au gouvernement en vue de la signature de la Convention de Lanzarote, promouvoir cette norme et, enfin, la ratifier ;
- ▶ suivre la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et demander au gouvernement de mettre en place des politiques pertinentes ;
- ▶ transmettre et diffuser les messages de la campagne dans les circonscriptions respectives, ainsi que dans les médias locaux ou nationaux ;
- ▶ contribuer à la mise en place d'instances de coordination ad hoc auxquelles participeraient les pouvoirs publics et la société civile ;
- ▶ soutenir les campagnes nationales et locales mises en place par la société civile ;
- ▶ informer le Secrétariat de l'APCE de toutes les actions entreprises au niveau national pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Afin d'assurer de façon continue la promotion de la **Convention de Lanzarote** et la sensibilisation de l'opinion à la nécessité de combattre la violence sexuelle contre les enfants, conformément aux principes de la **Campagne UN sur CINQ**, les parlementaires sont invités, à titre individuel et à l'échelle des parlements nationaux, à prendre les mesures suivantes :

Législation

■ contrôler la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention de Lanzarote en droit interne et adresser régulièrement des demandes d'information à ce sujet aux directions ministérielles pertinentes, y compris les représentants nationaux respectifs au sein du Comité de Lanzarote ;

■ dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Lanzarote, promouvoir la ratification au moyen de débats et de rencontres dans les parlements nationaux, ou à l'initiative de responsables politiques, en vue de surmonter les obstacles restants ;

■ surveiller la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nationaux pour prévenir efficacement, réduire et sanctionner toutes les formes de violence sexuelle à l'égard des enfants ;

■ mettre en œuvre le principe d'extraterritorialité dans la législation nationale afin de poursuivre les infractions commises à l'étranger et d'assurer la coopération internationale des services de police et de justice, avec notamment un système d'alerte international envoyant un avertissement lorsqu'une personne fichée comme agresseur sexuel traverse une frontière ;

Niveau politique

■ affecter des ressources suffisantes, dans le budget annuel de l'Etat, aux mesures destinées à protéger les enfants contre la violence sexuelle (collecte de données, plans d'action, campagnes, séminaires, etc.) ;

■ créer au sein des parlements nationaux des commissions ou sous-commissions spéciales assurant un suivi continu de la mise en œuvre des droits des enfants ;

■ demander que des plans d'action nationaux soient élaborés et mis en œuvre, et donnent lieu à des mesures politiques et de suivi spécifiques ;

■ organiser des visites d'information de parlementaires dans des pays pouvant présenter des bonnes pratiques en matière de protection des droits des enfants, ou inviter des experts à présenter de telles informations ;

Participation et partenariats

■ créer, à l'intention des enfants et des organisations de défense des enfants, des possibilités de participation aux processus parlementaires qui soient adaptées aux enfants, par exemple en leur permettant d'assister, ou le cas échéant d'intervenir en tant que témoin, à des réunions ou des débats de commission ;

■ associer les professionnels et les ONG responsables de la réadaptation et de la réinsertion des enfants victimes de violences aux discussions concernant les dispositions, les politiques et les mesures nationales dans ce domaine ;

Renforcement de la visibilité

■ mettre à profit la *Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels*, qui se tient le 18 novembre de chaque année, pour attirer l'attention sur ces crimes en organisant des débats et en publiant des rapports sur les bonnes pratiques, sur une base annuelle; pour en savoir plus: www.coe.int/t/dg3/children/1in5/News/EuropeanDayPresentation_fr.pdf.

En particulier, les parlementaires devraient encourager les gouvernements nationaux, ainsi que les collectivités locales et régionales par le biais de leur circonscription, à prendre les mesures suivantes :

Collecte de données

■ établir des systèmes nationaux de collecte de données sur la violence sexuelle à l'égard des enfants, comprenant des statistiques et des analyses des signalements des victimes ;

■ créer des institutions et des agences spécialisées dans la détection et le signalement des abus sexuels en ligne, afin de faciliter la suppression des images représentant des abus sur enfants et la poursuite des responsables ;

Sensibilisation

■ lancer des débats nationaux et des bilans annuels sur les droits des enfants et les lois relatives à la lutte contre toutes les formes de violence sexuelle à l'égard des enfants, consacrés par exemple aux thèmes suivants :

- ▶ stratégies et mécanismes visant à protéger les enfants contre les abus sexuels, la traite et l'exploitation sexuelle
- ▶ les images en ligne représentant des abus sexuels sur enfants
- ▶ l'hypersexualisation des enfants dans les médias
- ▶ la sollicitation d'enfants sur internet à des fins sexuelles (« grooming »)
- ▶ le tourisme sexuel impliquant des enfants
- ▶ les jeunes délinquants sexuels et les enfants ayant un comportement sexuel problématique
- ▶ les abus sexuels sur enfants handicapés mentaux
- ▶ la violence sexuelle à l'égard des enfants réfugiés

- ▶ la participation des jeunes : un moyen de prévenir l'exploitation sexuelle
- ▶ éducation sexuelle et relationnelle
- ▶ le traitement et la réinsertion des auteurs d'agressions sexuelles sur enfants ;

■ encourager l'organisation, par des associations nationales et locales, de discussions et de séminaires avec la participation d'institutions publiques et privées du domaine de l'éducation et de la protection des enfants, de décideurs, de médias et de parents, afin de renforcer la sécurité des enfants au sein des communautés locales ;

Participation des enfants et procédures adaptées aux enfants

■ assurer la participation des enfants et des personnes qui travaillent avec des enfants ou qui représentent les intérêts des enfants aux débats, aux bilans politiques et à d'autres événements dans ce domaine ;

■ créer, à l'intention des enfants victimes de violences, des accès adaptés aux enfants aux institutions indépendantes de défense des droits humains (par exemple, médiateurs) et aux autres organisations et points de contact censés leur apporter de l'aide (par exemple, assistance téléphonique gratuite, horaires de consultations spéciaux) ;

■ promouvoir des systèmes judiciaires adaptés aux enfants, dans lesquels les procédures appliquées aux enfants sont adaptées à leurs besoins et les enfants ont accès à des services sociaux et de santé, notamment en vue de leur réadaptation et réinsertion (voir les bonnes pratiques mentionnées dans les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, ou le concept de « Maison des enfants » appliqué en Islande, en Suède et en Norvège) ;

Institutions et professionnels travaillant avec des enfants

■ informer les écoles à l'aide du matériel d'information publié au niveau européen et national, et encourager les écoles à susciter des débats, parmi les élèves, sur les questions relatives aux droits des enfants et à la violence à l'égard des enfants ;

■ sensibiliser les autorités publiques, le personnel des écoles et les parents à l'importance et la nécessité de l'éducation sexuelle et relationnelle pour apprendre aux enfants à faire la distinction entre les bons et les mauvais contacts physiques, à résister aux pressions, à savoir dire « non » et à savoir demander de l'aide ;

■ attirer l'attention sur le rôle important des entraîneurs sportifs et autres acteurs extrascolaires, qui peuvent détecter des signes cachés d'abus ; apporter une attention particulière aux personnes qui sont en contact avec les enfants et exercent une autorité sur eux (et pourraient exploiter leur autorité pour commettre des abus) ;

■ promouvoir l'organisation de formations spécialement destinées aux professionnels et aux bénévoles qui travaillent avec des enfants afin d'approfondir leurs connaissances sur les droits des enfants et sur la violence sexuelle à l'égard des enfants, et afin de les sensibiliser, de manière à assurer la détection précoce des cas de violence (apporter une attention particulière aux personnes travaillant avec des enfants vulnérables tels que les enfants handicapés) ;

■ sensibiliser les communautés, la police et les gardes-frontières en vue de coordonner des mesures de prévention des abus sexuels contre les enfants réfugiés, et soutenir les mesures prises par des ONG, telles que le soutien médical et psychologique pour les victimes, le traitement confidentiel des signalements ;

Agresseurs sexuels d'enfants

■ offrir aux agresseurs sexuels d'enfants la possibilité de se faire traiter afin de changer de comportement et de prévenir les récidives (y compris en les aidant à rétablir le contact avec leur famille par des thérapies de groupe) ;

Visibilité

■ mettre à profit la *Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels*, qui se tient le 18 novembre de chaque année (pour en savoir plus : www.coe.int/t/dg3/children/1in5/News/EuropeanDayPresentation_fr.pdf) pour attirer l'attention du public sur ces crimes, au moyen d'annonces diffusées à la télévision et à la radio, et en organisant des réunions d'information et des discussions, avec la participation d'enfants, dans des institutions travaillant avec des enfants ;

■ soutenir la diffusion et la mise en œuvre du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants (à l’initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe), qui comprend une liste d’initiatives et de politiques exemplaires: www.congress-pact1in5.eu/fr/10-le-congres-des-pouvoirs-locaux-et-regionaux-du-con/17-pacte-des-villes-et-des-regions-contre-la-violence-sexuelle-envers-les-enfants.html.

Annexe 1

Liste des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Source: Bureau des Traités sur <http://conventions.coe.int/>
(mise à jour en décembre 2015)

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels STCE n° 201

Traité ouvert à la signature des Etats membres, des Etats non membres qui ont participé à son élaboration et de l'Union européenne, et à l'adhésion des Etats non membres

Ouverture à la signature

Lieu: Lanzarote

Date: 25/10/2007

Entrée en vigueur

Condition: 5 ratifications incluant au moins 3 Etats membres du Conseil de l'Europe 1/7/2010

Situation au: 17/12/2015

Etats membres du Conseil de l'Europe

Etats	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	17/12/2008	14/04/2009	01/07/2010
Allemagne	25/10/2007	18/11/2015	01/03/2016
Andorre	29/06/2012	30/04/2014	01/08/2014
Arménie	29/09/2010		
Autriche	25/10/2007	25/02/2011	01/06/2011
Azerbaïdjan	17/11/2008		
Belgique	25/10/2007	08/03/2013	01/07/2013
Bosnie-Herzégovine	12/10/2011	14/11/2012	01/03/2013
Bulgarie	25/10/2007	15/12/2011	01/04/2012
Chypre	25/10/2007	12/02/2015	01/06/2015
Croatie	25/10/2007	21/09/2011	01/01/2012
Danemark	20/12/2007	18/11/2009	01/07/2010
Espagne	12/03/2009	05/08/2010	01/12/2010
Estonie	17/09/2008		
Finlande	25/10/2007	09/06/2011	01/10/2011
France	25/10/2007	27/09/2010	01/01/2011
Géorgie	12/03/2009	23/09/2014	01/01/2015

Etats	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Grèce	25/10/2007	10/03/2009	01/07/2010
Hongrie	29/11/2010	03/08/2015	01/12/2015
Irlande	25/10/2007		
Islande	04/02/2008	20/09/2012	01/01/2013
Italie	07/11/2007	03/01/2013	01/05/2013
Lettonie	07/03/2013	18/08/2014	01/12/2014
L'ex-République yougoslave de Macédoine	25/10/2007	11/06/2012	01/10/2012
Liechtenstein	17/11/2008	11/09/2015	01/01/2016
Lituanie	25/10/2007	09/04/2013	01/08/2013
Luxembourg	07/07/2009	09/09/2011	01/01/2012
Malte	06/09/2010	06/09/2010	01/01/2011
Moldova	25/10/2007	12/03/2012	01/07/2012
Monaco	22/10/2008	07/10/2014	01/02/2015
Monténégro	18/06/2009	25/11/2010	01/03/2011
Norvège	25/10/2007		
Pays-Bas	25/10/2007	01/03/2010	01/07/2010
Pologne	25/10/2007	20/02/2015	01/06/2015
Portugal	25/10/2007	23/08/2012	01/12/2012
République tchèque	17/07/2014		
Roumanie	25/10/2007	17/05/2011	01/09/2011
Royaume-Uni	05/05/2008		
Russie	01/10/2012	09/08/2013	01/12/2013
Saint-Marin	25/10/2007	22/03/2010	01/07/2010
Serbie	25/10/2007	29/07/2010	01/11/2010
Slovaquie	09/09/2009		
Slovénie	25/10/2007	26/09/2013	01/01/2014
Suède	25/10/2007	28/06/2013	01/10/2013
Suisse	16/06/2010	18/03/2014	01/07/2014
Turquie	25/10/2007	07/12/2011	01/04/2012
Ukraine	14/11/2007	27/08/2012	01/12/2012

Etats non membres du Conseil de l'Europe

Etats	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Canada			
Etats-Unis d'Amérique			
Japon			
Maroc			
Mexique			
Saint-Siège			

Organisation internationale

Organisation	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Union européenne			

Nombre total de signatures non suivies de ratifications :	8
Nombre total de ratifications/adhésions :	39

Annexe 2

Liste des membres du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants

(Liste mise à jour en décembre 2015)

	Pays	Chambre représentée	Nom	Membre de l'APCE
1	Albanie	Assemblée	Olta Xhaçka	✓
2	Allemagne	Parlement	Annette Groth	✓
3	Andorre	Parlement	Sílvia Eloísa Bonet Perot	✓
4	Arménie	Parlement	Naira Karapetyan	✓
5	Autriche	Parlement	Gisela Wurm	✓
6	Azerbaïdjan	Parlement	Sevinj Fataliyeva	✓
7	Belgique	Sénat	Cindy Franssen	✓
8	Belgique	Chambre des représentants	Damien Thiéry	✓
9	Bosnie-Herzégovine	Parlement	Milica Marković	✓
10	Bulgarie	Parlement	Desislav Chukolov	✓
11	Canada	Parlement	David Tilson	
12	Chypre	Chambre des représentants	Stella Kyriakides	✓
13	Croatie	Parlement	Igor Kolman	✓

	Pays	Chambre représentée	Nom	Membre de l'APCE
14	Espagne	Sénat	Agustín Conde Bajén	✓
15	Fédération de Russie	Douma	Olga Borzova	✓
16	France	Assemblée nationale	Denis Jacquat	✓
17	France	Sénat	Maryvonne Blondin	✓
18	Géorgie	Parlement	Chiora Taktakishvili	✓
19	Grèce	Parlement	Eleni Rapti	✓
20	Hongrie	Assemblée nationale	Erzsébet Schmuck	✓
21	Islande	Parlement	Ögmundur Jónasson	✓
22	Latvia	Saeima	Andris Bērziņš	✓
23	Liechtenstein	Parlement	Judith Oehri	✓
24	Lituanie	Seimas	Dangutė Mikutienė	✓
25	Luxembourg	Chambre des députés	Françoise Hetto-Gasch	✓
26	Malte	Chambre des représentants	Deborah Schembri	✓
27	Maroc	Chambre des Conseillers	Khadija Ezzoumi	
28	Mexique	Sénat	Diva Hadamira Gastélum Bajo	
29	Mexique	Chambre des députés	Aleida Alaves Ruiz	
30	République de Moldova	Parlement	Valeriu Ghiletschi	✓
31	Monaco	Conseil National	Christian Barilaro	✓
32	Monténégro	Parlement	Predrag Sekulić	✓
33	Norvège	Parlement	Ingebjørg Amanda Godskesen	✓
34	Pays-Bas	Chambre des représentants	Pieter Omtzigt	✓
35	Pologne	Parlement	Iwona Guzowska	✓
36	Portugal	Parlement	Maria de Belém Roseira	✓
37	République slovaque	Parlement	Darina Gabániová	✓

	Pays	Chambre représentée	Nom	Membre de l'APCE
38	République tchèque	Sénat	Daniela Filipiová	✓
39	République tchèque	Chambre des Députés	Gabriela Pecková	✓
40	Roumanie	Chambre des Députés	Cezar Florin Preda	✓
41	Roumanie	Sénat	Mihai Viorel Fifer	✓
42	Saint-Marin	Parlement	Lorella Stefanelli	✓
43	Serbie	Parlement	Elvira Kovács	✓
44	Slovénie	Assemblée nationale	Jan Škoberne	✓
45	Suède	Riksdag	Carina Ohlsson	✓
46	Suisse	Conseil des Etats	Liliane Maury Pasquier	✓
47	Turquie	Grande Assemblée Nationale	Mehmet Kasim Gülpinar	✓
48	Ukraine	Parlement	Mariia Ionova	✓
49	Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)		Françoise Imbert	

Annexe 3

Déclaration de Florence

17 novembre 2011

Les parlementaires membres du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants du Conseil de l'Europe, réunis aujourd'hui à Florence, à l'invitation du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF au sein de l'*Istituto degli Innocenti* pour la 5^e réunion du réseau en 2011, pour avancer dans le combat contre la violence sexuelle à l'égard des enfants :

CONVAINCUS, depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (1989) et du Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), qui sont devenus les références en matière de protection des enfants et des adolescents, que le Conseil de l'Europe joue aujourd'hui un rôle majeur dans cette bataille ;

RECONNAISSANT dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (connue sous le nom de Convention de Lanzarote) le premier instrument juridique exigeant que les gouvernements pénalisent toutes les formes de violence sexuelle commise par des adultes sur des enfants ;

CONSCIENTS du fait que la violence sexuelle à l'égard des enfants a pris des proportions dramatiques. Les chiffres officiels indiquent qu'un enfant sur cinq est victime de telles violences d'une manière ou d'une autre : abus sexuels ; exploitation sexuelle par la « pornographie enfantine » ; prostitution ; sollicitation via internet (mise en confiance) ; corruption d'enfants ; agressions sexuelles par d'autres enfants ou adolescents ;

CONVAINCUS de la nécessité de conjuguer les efforts du plus grand nombre d'Etats d'Europe et, à travers le monde, de leurs parlements, leurs gouvernements et la société civile aussi au niveau international, conformément à l'appel lancé par la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe ;

DANS LA PERSPECTIVE de la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre 2011,
S'ENGAGENT

- 1) à veiller à ce que chacun de leurs pays s'attaque de façon déterminée aux racines de ce qu'ils considèrent comme l'un des crimes les plus odieux et l'une des plus graves violations des droits humains ;
- 2) à veiller à ce que chacun des Etats qu'ils représentent signe, ratifie et mette en œuvre dès que possible la Convention de Lanzarote ;
- 3) à veiller à ce que les mesures adoptées pour combattre ces crimes impliquent tous les acteurs institutionnels et tous les personnels des organisations non gouvernementales et associations de la société civile, ainsi que le secteur privé, les familles et les enfants eux-mêmes ;
- 4) à inviter le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe à préparer un rapport thématique sur la violence sexuelle à l'égard des enfants et à garder ce point à l'esprit lors de ses visites dans les divers pays ;
- 5) à suggérer que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe inscrive un débat d'actualité sur cette question dans son ordre du jour de l'année prochaine, notamment sur la base du rapport susmentionné que pourrait préparer le Commissaire aux droits de l'homme ;
- 6) à demander que le Conseil de l'Europe organise une conférence internationale à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2012, pour diffuser les bonnes pratiques nationales, avec la contribution expresse des institutions nationales des droits de l'enfant des Etats membres du Conseil de l'Europe, et pour lancer un Plan d'action paneuropéen commun.

Conscients de l'importance et de la difficulté d'un tel engagement, les membres du réseau des parlementaires de référence lancent un appel aux parlementaires et aux experts de toute l'Europe, à la société civile et aux associations pour qu'ils les rejoignent dans la lutte contre ces crimes odieux : les violences commises sur des enfants.

Annexe 4

Déclaration conjointe de M^{me} Marlene Rupprecht, ancienne rapporteure générale de l'APCE sur les enfants, et M. José Mendes Bota, rapporteur général de l'APCE sur la violence à l'égard des femmes

Le 11 octobre 2012, 1^{re} Journée internationale de la fille

Parlementaires de tous pays, joignons nos forces pour combattre la violence sexuelle à l'égard des filles.

Les rapporteurs généraux de l'Assemblée parlementaire saluent la proclamation par les Nations Unies de la Journée internationale de la fille le 11 octobre de chaque année à partir de 2012.

A cette occasion, ils rappellent les discriminations et les violences, y compris la violence sexuelle, dont sont victimes grand nombre de filles et de fillettes à travers le monde. La violence sexuelle compte parmi les pires formes de violence. Les victimes se réfugient souvent dans le silence car, en plus d'avoir peur, elles sont submergées par la honte et la culpabilité. Les auteurs demeurent trop souvent impunis.

Ainsi, trop de filles dans le monde subissent encore la violence sous différentes formes – harcèlement, mutilations génitales féminines, inceste, traite, mariage forcé et autres – sans être véritablement soutenues.

Les rapporteurs généraux demandent aux parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe de coopérer avec toutes les autorités publiques et organisations non gouvernementales, en Europe et dans le monde, pour permettre aux filles de vivre sans violence et de faciliter la dénonciation des horreurs subies, pour prévenir efficacement les violations de leur droits fondamentaux et poursuivre les auteurs.

Ils exhortent les Etats européens et au-delà à adhérer et à mettre en œuvre les Conventions du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), les deux instruments internationaux juridiquement contraignants les plus complets en la matière.

Ils invitent les parlementaires à œuvrer et à s'engager fermement dans la lutte pour l'égalité et la défense des droits des filles.

Ensemble, unissons-nous pour que les discriminations et la violence sexuelle à l'égard des filles ne soient plus une fatalité.

Annexe 5

Déclaration de Moscou

20 novembre 2012

A l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance,

Nous, membres du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, réunis à Moscou à l'invitation de la délégation russe auprès de l'Assemblée parlementaire, pour la 10^e réunion du Réseau sur le thème de « l'abus sexuel sur les enfants dans le cercle de confiance »,

conscients de la nécessité de soutenir les enfants dévastés par la violence sexuelle qu'ils subissent dans leur sphère de confiance, de prévenir ces violences, de poursuivre les agresseurs et de mettre en place des politiques et actions efficaces ;

conscients qu'il faut éradiquer cette violation grave des droits humains des enfants, pour leur permettre de vivre pleinement et dignement, dans une société équilibrée et cohésive ;

reconnaissant dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote ») le premier instrument juridique international complet permettant à la fois de protéger les enfants, de mettre en place des mesures préventives et de punir les agresseurs, y compris lorsque les violences ont lieu à la maison ou au sein de la famille ;

souhaitant que la Convention de Lanzarote soit signée, ratifiée et mise en œuvre par l'ensemble des Etats membres mais aussi dans le monde entier – à ce jour, 23 Etats membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée et 22 autres l'ont signée ;

Saluons la signature par la Fédération de Russie de la Convention de Lanzarote et encourageons les autorités russes à en accélérer le processus de ratification ;

Nous engageons :

- 1) à veiller à ce que chacun de nos pays mette en place un cadre législatif solide visant à mettre hors-la-loi la violence sexuelle sur les enfants, y inclus lorsque les abus sont commis dans le cercle de confiance, que nous considérons l'un des crimes les plus odieux et l'une des plus graves violations des droits humains ;
- 2) à nous assurer qu'un soutien soit accordé aux parents, à la famille et à l'entourage de l'enfant afin qu'ils puissent prodiguer une éducation positive aux enfants, favorisant leur bien-être physique et psychologique et leur épanouissement de futur adulte ;
- 3) à œuvrer pour que chaque Etat que nous représentons signe, ratifie et mette en œuvre la Convention de Lanzarote et à en assurer son suivi, y compris par les parlements eux-mêmes ;
- 4) à nous impliquer activement dans la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention au niveau national et local, voire international, en coopération avec nos gouvernements et l'ensemble des acteurs de la société civile ;
- 5) à prendre des initiatives pour que nos budgets nationaux prévoient le financement de telles actions.

Annexe 6

Déclaration de M^{me} Stella Kyriakides, rapporteuse générale de l'APCE sur les enfants, à l'occasion de la Journée internationale des enfants le 1^{er} juin 2013

Strasbourg, 1^{er} juin 2013 – Dès 1925, la Conférence universelle de Genève (Suisse) sur le bien-être des enfants proclamait le 1^{er} juin Journée internationale des enfants, une journée qui est célébrée chaque année dans de nombreux pays.

Le bien-être des enfants dans le monde, y compris en Europe, est loin d'être garanti en ce début de XXI^e siècle. La traite des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants, la pauvreté des enfants et la négligence envers les enfants continuent d'être très répandues. Des informations en provenance de divers endroits font régulièrement état des conditions de vie choquantes des enfants, indiquant notamment qu'ils souffrent de la faim, même dans de riches nations au cœur de l'Europe. Les enfants doivent être protégés par des textes de loi et des politiques, et il faut encourager leur participation et leur développement pleins et entiers.

L'Assemblée parlementaire s'est engagée en faveur de cette cause à travers diverses activités, comme la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants (www.coe.int/oneinfive) ou ses rapports actuels sur la pauvreté des enfants ou les dysfonctionnements des services sociaux liés à l'enfance en Europe. En vertu de mon mandat, l'Assemblée renforcera également ses efforts pour promouvoir une justice et des services sociaux et de santé adaptés aux enfants, comme l'énoncent clairement les normes pertinentes du Conseil de l'Europe.

Les enfants ne sont pas seulement « notre avenir », comme beaucoup aiment à le rappeler, mais ce sont des êtres humains qui vivent aujourd'hui et qui ont le droit de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux. Portons haut et fort ce message chaque jour!

Annexe 7

Déclaration de M^{me} Ana Vukadinović, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Monténégro à l'occasion de de l'extension de la Campagne UN sur CINQ jusqu'à la fin de 2015

La protection des enfants est depuis longtemps une priorité pour le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. L'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, ratifiée à ce jour par 34 Etats membres illustre l'importance que revêt pour les gouvernements la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

La violence sexuelle à l'égard des enfants est une question que nul ne peut ignorer. Les enfants ont le droit de vivre sans violence dans une société où leur dignité humaine et leurs droits fondamentaux sont parfaitement protégés. Ils doivent savoir qu'ils seront entendus s'ils se sentent menacés ou s'ils sont victimes d'abus. La Convention de Lanzarote contient toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants et poursuivre les auteurs de sévices. Pour être efficaces, ces mesures ont besoin d'être promues ; il faut faire tout ce qui est possible pour sensibiliser les enfants, les familles et les personnes qui s'occupent d'enfants, ainsi que toutes les autres parties prenantes impliquées dans la protection du bien-être des enfants.

A cet effet, la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants s'est avérée un outil efficace, que le Comité des Ministres est récemment convenu de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2015.

La violence sexuelle à l'égard des enfants est épouvantable. Le Comité des Ministres est déterminé à faire tout son possible pour éradiquer ce fléau. Mais il ne peut pas le faire tout seul. Le soutien de toutes les parties prenantes est crucial pour faire changer les choses. C'est pourquoi je me réjouis de l'engagement des parlementaires dans ce domaine. Continuons ensemble sur cette voie, pour le bien de nos enfants.

Annexe 8

Déclaration de M^{me} Stella Kyriakides, rapporteuse générale de l'APCE sur les enfants à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre 2014

En cette Journée mondiale de l'enfance 2014, je voudrais axer mon message sur les technologies de la communication, qui ont ouvert d'extraordinaires possibilités à nos enfants et qui jouent un rôle important dans leur vie. Bien utilisées, elles peuvent enrichir les processus d'apprentissage et de développement.

Toutefois, elles dissimulent aussi de nombreux risques. Nous devons rester vigilants pour garantir que les enfants ne soient pas exposés à des informations qui pourraient leur nuire ou à des attaques virtuelles ou réelles de personnes qui utiliseraient à mauvais escient l'anonymat offert par ces technologies.

Le scénario le plus inquiétant est celui où des enfants sont traqués en ligne par des prédateurs sexuels qui se servent des nouvelles technologies pour atteindre directement les enfants et les adolescents en fréquentant des sites de chat, des blogs et des médias sociaux. Les phénomènes de « traque » et de « grooming » en ligne se sont considérablement amplifiés.

La violence sexuelle inclut également la production, la publication, la mise à disposition et le téléchargement d'images sexuelles explicites d'enfants. La possibilité d'accéder facilement à du matériel pornographique modifie la perception qu'ont les enfants de la sexualité et nuit à leur développement naturel. Les enfants sont exposés à d'importantes quantités de contenus inappropriés pour leur âge alors qu'ils ne sont pas encore suffisamment mûrs.

Nous devons veiller sur nos enfants dans ce monde virtuel et potentiellement dangereux des nouvelles technologies. Les enfants ne sont pas de « petits » adultes. Il faut reconnaître qu'ils sont porteurs de droits qui leur sont propres et il faut les protéger. Les enfants ont droit au bien-être DÈS À PRÉSENT.

Annexe 9

Déclaration du Président de la Chambre des représentants de la République de Chypre, M. Yiannakis L. Omirou, en session plénière, à l'occasion de la première Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

19 novembre 2015

Chers collègues,

Le Comité des Ministres des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe a retenu le 18 novembre comme date de célébration de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. De telles infractions constituent des violations flagrantes des droits de l'enfant et s'accompagnent de conséquences néfastes pour leur santé et leur développement psychosocial. Cette Journée très spéciale vise donc à mobiliser et à sensibiliser plus avant l'opinion publique sur ces problèmes, à engager des stratégies de prévention, à combattre ces infractions odieuses, à mettre fin à la stigmatisation des victimes et à renforcer leurs droits. En même temps, l'objectif de cette nouvelle Journée européenne est de promouvoir la ratification et l'application par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe de la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ce qui est également le but de la Campagne paneuropéenne intitulée «UN sur CINQ», campagne menée de concert par le Conseil de l'Europe et les parlementaires représentant chaque Etat membre dans le réseau parlementaire.

La Chambre des représentants a adopté, le 19 juin 2014, la loi sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et contre la pornographie

mettant en scène des enfants, puis a ratifié quelques mois plus tard la Convention de Lanzarote, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015.

La Chambre des représentants se réjouit de la décision du Gouvernement de mettre en place un Comité ministériel ad hoc chargé d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, les abus sexuels commis contre des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En même temps, nous réaffirmons notre volonté de travailler avec le Conseil de l'Europe, le Gouvernement, ainsi qu'avec tous les réseaux professionnels et organisations de la société civile intéressés, de manière à assurer la sécurité et le bien-être de nos enfants, et à montrer, parallèlement, notre détermination à combattre ces infractions odieuses.

Nous espérons enfin que les ballons que venons de lancer dans le ciel à l'occasion de cette première Journée européenne montreront clairement que nous voulons des enfants souriants et insouciantes et ne pas voir des enfants se murer dans le silence et dans la peur.

Le problème de la protection des droits de l'enfant demeure un lourd défi pour tous les États membres du Conseil de l'Europe malgré les progrès importants accomplis depuis l'adoption, il y a plus de 25 ans, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. De trop nombreux enfants continuent de subir diverses formes de violence, y compris les abus et l'exploitation sexuels.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire sont résolument engagés dans la protection des enfants depuis de nombreuses années. Les organismes normatifs du Conseil de l'Europe ont adopté la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) en 2007, qui en décembre 2015 avait été ratifiée par 39 États membres. L'Assemblée parlementaire s'est employée avec succès à faire connaître cette convention dans les parlements nationaux et, de manière plus générale, à sensibiliser sur la nécessité de lutter contre les abus sexuels à l'égard des enfants.

J'espère que dans les années à venir, la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – qui a lieu le 18 novembre – sera marquée par de nombreuses activités dans les États membres du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi je voudrais lancer un appel à mes homologues parlementaires et à leurs partenaires pour qu'ils diffusent ce message dans leurs pays et qu'ils y engagent des activités. Le présent recueil vise à donner des indications utiles à cet égard et il est à espérer qu'il sera lu et utilisé par beaucoup – dans l'intérêt de nos enfants, que nous devons protéger, tant aujourd'hui que dans le futur.

Sevinj Fataliyeva,
Rapporteuse générale sur les enfants de l'Assemblée parlementaire

www.assembly.coe.int/oneinfive

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE